

Rapport Analytique sur la Valorisation de la Justice Traditionnelle au Mali





Rapport Analytique sur la Valorisation de la Justice Traditionnelle au Mali

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. Introduction | 05 |
| Définition de la valorisation dans le contexte de la justice traditionnelle | 06 |
| Objectifs du rapport | 06 |
| Le sens institutionnel de l'octroi d'une valeur à la justice traditionnelle | 06 |
| Valoriser c'est quoi? | 07 |
| II. Cadre Juridique et Politiques Administratives de la Valorisation de la justice Traditionnelle | 08 |
| A. Cadre juridique de la valorisation de la justice traditionnelle | 08 |
| a) Présentation des lois et réglementations pertinentes liées à la justice traditionnelle | 08 |
| b) Analyse des évolutions législatives récentes et de leur impact sur la valorisation de la justice traditionnelle | 10 |
| B. Politiques Administratives de la valorisation de la justice traditionnelle | 15 |
| a) L'avant-projet de loi fixant statut et attributions des autorités traditionnelles et des Cadis dans la distribution de la justice | 15 |
| b) Autres mesures politiques et administratives | 18 |
| III. Qu'est-ce qu'on valorise et comment on valorise la justice traditionnelle ? | 22 |
| A. Qu'est-ce qu'on valorise dans la justice traditionnelle ? | 22 |
| B. Comment on valorise la justice traditionnelle ? | 28 |
| 1. Complémentarité des Deux Formes de Justice | 29 |
| 2. Intégration Harmonieuse dans le Système Judiciaire Global | 29 |
| 3. Homologation Judiciaire des Décisions Traditionnelles | 30 |
| IV. Expérience du RENEDEP et Engagement Militant pour la valorisation de la justice traditionnelle | 32 |
| A. Contexte du Programme Just Future : Valorisation de la Justice Traditionnelle et des Autorités Traditionnelles | 32 |
| B. Présentation du RENEDEP | 34 |
| C. Activités phares du RENEDEP en faveur de la valorisation de la justice traditionnelle | 35 |
| i. Étude sur les institutions locales et coutumières de gestion des conflits dans la région de Gao | 35 |
| ii. Atelier de réflexion sur les mécanismes de justice communautaire et leur place dans le mécanisme formel | 36 |
| iii. Rapport de diagnostic sur les conditions de travail des acteurs de la justice à Tombouctou et Gao | 37 |
| iv. Animation de causeries et d'émissions radio sur l'accès à la justice | 37 |
| v. Rencontre d'échange avec les universitaires sur le processus d'adoption de la loi sur les mécanismes traditionnels de justice | 38 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| vi. Atelier de sensibilisation des universitaires et acteurs sociaux sur le processus d'adoption des textes de loi relatifs à la valorisation des mécanismes traditionnels de justice | 39 |
| vii. Rencontre de plaidoyer avec la Commission défense et sécurité du Conseil National de Transition | 40 |
| viii. Atelier de réflexion sur la valorisation de la justice traditionnelle au Mali | 40 |
| ix. Forum national sur la valorisation des mécanismes traditionnels et coutumiers de la justice au Mali | 41 |
| V. Perspectives de la Valorisation de la Justice Traditionnelle au Mali | 42 |
| A. Contributions Attendues | 43 |
| 1. Renforcement du Tissu Social | 43 |
| 2. Inclusion et Participation | 43 |
| 3. Consolidation de la Paix | 43 |
| 4. Préservation de l'Identité Culturelle | 44 |
| 5. Accroissement de l'Accès à la Justice | 44 |
| B. Impacts sur la Sécurisation du Mali | 45 |
| 1. Réduction des Conflits Communautaires | 45 |
| 2. Meilleure Collaboration avec les Autorités Traditionnelles | 45 |
| 3. Prévention de la Radicalisation | 46 |
| C. Défis et Recommandations | 48 |
| 1. Harmonisation Juridique | 48 |
| 2. Formation Continue | 49 |
| 3. Équité de Genre | 50 |
| 4. Sensibilisation et Communication | 51 |
| VI. CONCLUSION | 52 |
| Récapitulation des Points Clés | 52 |
| Contributions Attendues | 52 |
| Appel à l'action et Engagements Futurs | 53 |
| ANNEXES | 54 |

INTRODUCTION

La question de la justice traditionnelle au Mali s'inscrit dans un contexte complexe marqué par des défis multidimensionnels. Depuis 2012, le pays traverse une période d'instabilité caractérisée par une crise aux ramifications étendues, exacerbant l'impunité et entravant l'accès des communautés aux services de justice. Cette situation résulte de divers facteurs, notamment le banditisme urbain, les conflits communautaires dans les régions du centre, la rébellion récurrente dans le nord, la présence de groupes armés, les défis climatiques, l'instabilité politique, et les problèmes d'accès aux ressources naturelles.

Dans le contexte dédaléen du Mali, l'accès à la justice formelle demeure insuffisant, en particulier dans les régions du centre et du nord, où des juridictions sont laissées à l'abandon par les magistrats notamment pour des raisons de sécurité, créant des zones où la justice formelle est inaccessible. Les disparités importantes dans la distribution du personnel judiciaire, combinées à une population majoritairement analphabète, accentuent les obstacles à une justice équitable.

C'est dans ce cadre que les politiques publiques de valorisation de la justice traditionnelle au Mali prennent toute leur importance. Plusieurs raisons expliquent pourquoi la justice traditionnelle est souvent plus ancrée et davantage sollicitée par les justiciables. Tout d'abord, l'accessibilité géographique joue un rôle crucial. Les zones touchées par des problèmes de sécurité sont souvent éloignées et difficiles d'accès, tandis que la justice traditionnelle, ancrée au niveau local, est plus accessible pour les populations éloignées des centres urbains.

En outre, la confiance culturelle joue un rôle déterminant. La justice traditionnelle, enracinée dans les valeurs culturelles et sociales des



communautés locales, bénéficie d'une confiance accrue de la part des individus, car elle correspond à leur compréhension culturelle de la justice. Par ailleurs, le coût financier constitue un facteur significatif. Les procédures judiciaires formelles peuvent être onéreuses en termes de frais juridiques, de déplacements et de temps, alors que la justice traditionnelle, souvent basée sur des mécanismes informels et locaux, peut être plus abordable pour les justiciables.

Ainsi, la combinaison de l'accessibilité géographique, de la confiance culturelle et du coût financier explique pourquoi la justice traditionnelle est souvent préférée et davantage sollicitée dans ces régions du Mali. Dans ce contexte, l'analyse approfondie du paysage juridique et politique entourant la justice traditionnelle est essentielle pour éclairer les politiques futures, promouvoir l'accès à une justice équitable et répondre aux besoins des citoyens maliens.

DÉFINITION DE LA VALORISATION DANS LE CONTEXTE DE LA JUSTICE TRADITIONNELLE

Dans le cadre de cet élan de réflexion, le terme «valorisation» prend une signification institutionnelle particulière, s'inscrivant dans l'article 46 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Il engage le pays à entreprendre une réforme

approfondie de la justice, visant à rapprocher cette dernière du justiciable, à améliorer ses performances, à mettre fin à l'impunité, et à intégrer les dispositifs traditionnels et coutumiers, tout en respectant le droit régalien de l'État en la matière.

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport vise par conséquent à explorer la notion de valorisation de la justice traditionnelle au Mali, en examinant les principes, les mécanismes, et les implications de cette démarche. À travers une analyse approfondie, il cherche à répondre aux questions cruciales : Comment accorde-t-on de la valeur à la justice extra-étatique, et quels sont les impacts attendus sur la société malienne?

Dans cette optique, nous aborderons également les engagements pris dans l'article 46, notamment la promotion de formations de qualité pour les acteurs de la justice, la revalorisation

du rôle des Cadis, et la prise en compte des autorités traditionnelles dans les protocoles et prérogatives officielles. La valorisation, dans ce contexte, s'articule autour de la reconnaissance et du renforcement des mécanismes traditionnels tout en les intégrant dans un système de justice global.

LE SENS INSTITUTIONNEL DE L'OCTROI D'UNE VALEUR À LA JUSTICE TRADITIONNELLE

L'octroi d'une valeur à la justice traditionnelle, dans le contexte institutionnel malien, découle de l'engagement à mettre en œuvre une réforme profonde du système judiciaire. Cette réforme vise à rapprocher la justice du justiciable, à améliorer ses performances, à mettre fin à l'impunité, et à intégrer les dispositifs traditionnels et coutumiers. Ces engagements, énoncés dans l'article 46 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi que dans les dispositions pertinentes des Assises Nationales de la Refondation, soulignent également la nécessité de promouvoir une

formation de qualité pour tous les acteurs de la justice, y compris les Cadis. De plus, l'article met en avant la revalorisation du rôle des Cadis dans l'administration de la justice, en particulier en ce qui concerne la médiation civile, tout en tenant compte des spécificités culturelles, religieuses, et coutumières. En outre, il souligne l'importance de valoriser le statut des autorités traditionnelles, à travers leur prise en charge et leur considération dans les règles de protocole et de préséance.

VALORISER C'EST QUOI?

La valorisation, dans ce contexte, signifie accorder une reconnaissance et une importance particulières à la justice extra-étatique. Il s'agit d'attribuer une valeur à ces mécanismes traditionnels qui, d'une part, sont ancrés dans la culture malienne et africaine et, d'autre part, ont été façonnés par des stratégies d'implantation et d'administration, d'abord pendant la période coloniale, puis sous l'État depuis les indépendances. La valorisation de la justice traditionnelle au Mali soulève ainsi la question complexe de l'interaction entre trois cultures juridiques, chacune avec sa propre vision de la justice. Il s'agit de trouver des arrangements et un agencement capables de produire un système de justice articulé, enchâssé dans l'État.

La valeur de la justice traditionnelle se situe à la croisée de ces cultures, nécessitant une démarche de pluralisme et de complémentarité. Valoriser les justices extra-étatiques signifie également établir des mécanismes de communication et d'échange avec la justice formelle. Cela implique un exercice d'écoute

mutuelle et d'échange entre les systèmes, ainsi qu'un jeu de traduction réciproque des institutions et mécanismes des trois systèmes juridiques. Cependant, comme dans toute traduction entre des systèmes différents, certains éléments peuvent être traduits, d'autres non, et certains relèvent du sous-entendu. La valorisation devient alors un exercice de choix d'intérêts et de priorités, visant à maintenir une stabilité des institutions.

Ce contexte souligne la complexité de la valorisation de la justice traditionnelle au Mali, où il faut créer une justice unique dans la diversité des justices. Cela nécessite une approche délibérée de pluralisme et de complémentarité, exigeant une écoute attentive et des échanges fructueux entre les différents systèmes. La valorisation devient ainsi un exercice subtil de sélection des éléments à traduire, des priorités à établir et des équilibres à maintenir pour assurer la stabilité des institutions dans cette dynamique interculturelle et juridique.



II. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES DE LA VALORISATION DE LA JUSTICE TRADITIONNELLE



A. CADRE JURIDIQUE DE LA VALORISATION DE LA JUSTICE TRADITIONNELLE

a) Présentation des lois et réglementations pertinentes liées à la justice traditionnelle

Le Mali, en sa quête de consolidation de la justice traditionnelle, s'appuie sur un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui encadrent et reconnaissent les autorités et légitimités traditionnelles. Ces éléments juridiques fournissent un cadre précis pour l'exercice des droits coutumiers, en particulier dans le domaine foncier et territorial.

i. Code Domanial et Foncier (Loi N°86-91 du 12 juillet 1986)

Articles 127 à 129 : Ce code confirme les droits coutumiers sur les terres non immatriculées, tant collectifs qu'individuels. Il spécifie les conditions de transfert, de modification, de transformation en droit de concession rurale, et souligne la nécessité d'immatriculation préalable au nom de l'État.

ii. Ordonnance N°00-027 du 22 mars 2000 sur le Code Domanial et Foncier

Articles 43 à 46 : Ces articles réaffirment les droits coutumiers, établissent des procédures d'enquête publique, de conciliation, et définissent les conditions pour la transformation de droits coutumiers en droits de propriété.

iii. Loi N° 01-004 du 27 février 2001 portant charte pastorale du Mali

Articles 22 et 31 : Cette loi souligne l'importance de la collaboration entre les collectivités territoriales, les autorités traditionnelles et d'autres parties prenantes dans l'établissement du calendrier de la transhumance et l'accès aux bourgoutières communautaires.



iv. Loi N°06-023/ Du 28 Juin 2006 Relative A La Création Et A l'administration Des Villages, Fractions Et Quartiers

Articles 8 à 38 : Cette loi définit le processus de désignation des chefs de village, fractions ou quartiers, et précise leurs responsabilités, notamment dans le maintien de l'ordre public, la protection civile, et la mobilisation des populations.

v. Loi N°06-045/ du 5 septembre 2006 Portant loi d'orientation agricole

Articles 76, 79, 80 : Cette loi met en place des mécanismes d'inventaire des us et coutumes foncières, la création de commissions foncières au niveau communal, et encourage la résolution des litiges fonciers agricoles par des commissions foncières.

vi. Loi N°2017-001 du 11 avril 2017 portant sur le foncier agricole

Articles 16, 18, 35 : Cette loi encadre les transactions foncières, établissant des procédures pour les terres immatriculées et non immatriculées, avec une attention particulière à la légalisation et à l'enregistrement des transactions.

vii. Loi n° 11-080/AN-RM du 2 décembre 2011 Portant code des personnes et de la famille

Articles 300 à 751 : Cette loi aborde la célébration du mariage, la constitution des conseils de famille, et la dévolution successorale, en reconnaissant la diversité des systèmes religieux et coutumiers.

viii. Loi n° 06-024/ du 28 juin 2006 régissant l'état civil

Articles 76, 102, 103 : Cette loi définit les procédures de déclaration de naissance et de décès, impliquant divers acteurs tels que les parents, le chef de village, ou d'autres membres du conseil de village.

Ces textes forment le socle juridique qui balise la justice traditionnelle au Mali, en intégrant les droits coutumiers dans un cadre légal et réglementaire adapté aux réalités locales. Analyse des évolutions législatives récentes et de leur impact sur la valorisation de la justice traditionnelle.





b) Analyse des évolutions législatives récentes et de leur impact sur la valorisation de la justice traditionnelle

Les récentes évolutions législatives au Mali, notamment issues de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du Processus d'Alger, la loi de programmation et d'orientation du secteur de la justice et de la nouvelle constitution promulguée en juillet 2023, reflètent une volonté politique de valoriser la justice traditionnelle tout en consolidant le cadre judiciaire formel.

i. Accord pour la Paix et la Réconciliation: «Réconciliation, Justice et Questions Humanitaires»

Dans le cadre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger¹, la section dédiée à «Réconciliation, Justice et Questions Humanitaires» s'articule autour de plusieurs engagements cruciaux visant à

établir une paix durable au Mali. Au cœur de ces engagements se trouve la reconnaissance et l'intégration des mécanismes de justice traditionnelle, reflétant la volonté de créer un système judiciaire en adéquation avec les diversités culturelles et coutumières du pays.

Consolidation du Pouvoir Judiciaire

L'accent mis sur la consolidation du pouvoir judiciaire à l'échelle nationale témoigne d'une volonté forte d'établir l'État de droit. Cependant, le défi réside dans l'harmonisation de cette consolidation avec les structures traditionnelles préexistantes, nécessitant un équilibre délicat entre modernité et respect des pratiques locales.

¹Accord pour la paix et la réconciliation au Mali 2015, <http://photos.state.gov/libraries/mali/328671/peaceaccord-translations/1accord-paix-et-reconciliation-francais.pdf> (consulté le 12 juillet 2017).

Réforme Profonde de la Justice

L'appel à une réforme profonde de la justice, en intégrant les dispositifs traditionnels, reflète la reconnaissance de la nécessité d'adapter le système judiciaire pour le rendre plus accessible, efficace, et en phase avec les réalités socioculturelles. Cependant, la mise en œuvre effective de ces réformes demeure un défi majeur.

Généralisation de l'Assistance Juridique et Judiciaire

La promotion de l'assistance judiciaire et juridique vise à démocratiser l'accès à la justice, représentant une mesure significative pour équilibrer les disparités sociales et économiques dans l'accès aux services juridiques.

Formation de Qualité pour les Acteurs de la Justice

L'importance accordée à la formation de qualité pour tous les acteurs, y compris les Cadis et les autorités traditionnelles, reflète une compréhension approfondie des besoins spécifiques liés à la diversité culturelle et coutumière du Mali. Cela témoigne d'une volonté d'adapter les formations aux réalités locales.

Revalorisation du Rôle des Cadis

La revalorisation du rôle des Cadis dans la médiation civile et la prise en compte des spécificités culturelles sont des avancées positives vers une intégration harmonieuse des pratiques coutumières dans le système judiciaire, favorisant ainsi la résolution efficace des conflits. Déjà en 2017, le Mali a organisé une conférence de réconciliation nationale à laquelle ont participé le Président Ibrahim Boubacar Keïta et la Coordination des mouvements de l'Azawad



(CMA). Le rapport final de ce rassemblement² a réitéré le besoin de promouvoir les Cadis ainsi que les autres rôles et mécanismes traditionnels de règlement des conflits. La même résolution fut prise lors des Assises Nationales de la Réconciliation de l'Etat tenues du 27-30 décembre 2021².

Valorisation du Statut des Autorités Traditionnelles

La reconnaissance explicite du rôle des autorités traditionnelles, leur prise en charge, et leur considération dans les protocoles représentent un pas significatif vers une cohabitation institutionnelle équilibrée, où les structures traditionnelles jouent un rôle légitime dans la résolution des conflits.

ii. La loi de programmation et d'orientation du secteur de la justice

La loi n° 2019-072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'Orientation et de Programmation de la Justice (LOPJ), adoptée par le Mali le 24 décembre 2019, représente une étape importante dans la prise

²Rapport général de la Conférence d'Entente Nationale Bamako, 27/03/2017-02/04/2017, http://news.abamako.com/documents/docs/rapport_cen.pdf.

³chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/file:///C:/Users/lenovo/Downloads/doc_468303853678762134IANR_RECOMMANDATIONSPANELVF2%20.pdf

en compte de la justice traditionnelle dans le pays. Actuellement, le processus de prolongation de cette loi pour les années à venir est en cours, soulignant ainsi l'engagement continu envers l'amélioration du système judiciaire malien.

Cette législation revêt une importance particulière en ce qui concerne les dispositions relatives à la justice traditionnelle, mettant en avant la valorisation des autorités traditionnelles dans le processus de distribution de la justice.

iii. La nouvelle loi portant code des collectivités territoriales

L'article 71 de la Loi n°2023-004 du 13 mars 2023 portant code des collectivités territoriales établit clairement le rôle des Chefs et des Conseillers de village, de fraction ou de quartier dans l'assistance au Maire et à ses adjoints dans l'exercice de leurs fonctions au niveau communal. Cette disposition souligne la reconnaissance formelle des autorités traditionnelles au sein de la gouvernance locale, renforçant ainsi leur légitimité et leur participation dans les affaires publiques.

Par ailleurs, l'article 26 impose au Conseil communal l'obligation de solliciter l'avis des conseils de villages, de fractions et/ou de quartiers avant de délibérer sur certaines matières cruciales liées à la vie communale.

Ces matières incluent des aspects variés tels que l'urbanisme, la gestion des ressources naturelles, la santé animale, les équipements collectifs, et d'autres domaines ayant un impact direct sur la vie des citoyens. Cette démarche démontre la volonté du législateur de prendre en considération les spécificités locales et de promouvoir la participation des autorités traditionnelles dans la prise de décision au niveau communal.

En résumé, ces dispositions législatives récentes favorisent une plus grande implication des autorités traditionnelles dans la gestion communale, renforçant ainsi la valorisation de la justice traditionnelle en l'intégrant de manière formelle dans les processus décisionnels locaux.

iv. Nouvelle Constitution du Mali (Promulguée le 22 juillet 2023)

Le Mali a entamé une nouvelle ère constitutionnelle en juillet 2023, abandonnant ainsi l'ancienne constitution de 1992. Dès le préambule de cette nouvelle constitution, l'influence des réalités socioculturelles et endogènes se révèle clairement. Au titre 5, article 129, qui traite du pouvoir judiciaire et de son organisation, énonce que les modes alternatifs de règlement des différends sont autorisés dans des conditions déterminées par la loi. Bien que le constituant n'aborde pas explicitement la question des légitimités traditionnelles, il reconnaît néanmoins leur rôle dans le règlement des différends conformément aux traditions. Cela équivaut à une judiciarisation, par la constitution elle-même, des modes extra judiciaires de résolution des conflits.

Allant au-delà de cette reconnaissance, la nouvelle constitution consacre un chapitre entier, le titre VIII, Article 179, aux Autorités et Légitimités traditionnelles. Elle affirme que ces autorités, en tant que gardiennes des valeurs de la société, contribuent au renforcement du vivre-ensemble, à la cohésion sociale, ainsi qu'à la prévention et à la résolution des conflits.

De plus, elle précise que les rôles et les modalités d'intervention des différentes catégories des Autorités et Légitimités traditionnelles seront déterminés par la loi. Ainsi, il est évident que ces autorités jouissent d'une existence officielle et d'une base juridique établie par la loi fondamentale.

Cette démarche semble rétablir, d'une certaine manière, le système judiciaire qui prévalait avant la colonisation, où des Cadis, des Chefs de village, ou des sages étaient unanimement reconnus au sein de la communauté. Ils étaient chargés de gérer les conflits tout en respectant les valeurs traditionnelles telles que l'intégrité, l'honnêteté, l'humilité, le courage, la franchise et l'autorité. Ces autorités étaient le reflet de la société, possédant une connaissance approfondie des réalités locales, de l'histoire de la localité et de ses habitants, ainsi que de la psychologie sociale. Cette expertise leur permettait d'apaiser les tensions et de trouver des solutions aux problèmes.

L'intégration des Autorités et Légitimités traditionnelles dans l'architecture judiciaire présente plusieurs avantages, notamment la simplification des procédures, la proximité géographique et psychologique, la sécurité et l'apaisement dans le système judiciaire. Cependant, pour garantir le succès de cette démarche, il est impératif de renforcer moralement ces autorités, en mettant l'éthique au cœur de leurs préoccupations et en les préservant de toute forme de corruption externe. Certains pouvoirs et compétences devraient également être transférés à ces autorités. Bien que le constituant n'ait pas poussé cette initiative jusqu'au bout, il a néanmoins franchi une étape significative dans la reconnaissance et l'intégration des légitimités traditionnelles dans le système juridique du Mali.

v. Analyse Globale

Les évolutions législatives récentes montrent une tentative réfléchie d'intégrer les mécanismes de justice traditionnelle dans le cadre judiciaire formel. Cependant, la réussite de cette entreprise dépendra de plusieurs facteurs, notamment la volonté politique, la collaboration entre les acteurs, et la capacité à surmonter les obstacles pratiques et culturels.

La nouvelle constitution, en reconnaissant les autorités traditionnelles comme contributeurs à la cohésion sociale, semble encourager une approche holistique de la gouvernance. Cependant, des mécanismes précis pour la coordination entre les systèmes formels et traditionnels doivent être établis pour éviter tout conflit et assurer une administration de la justice équitable.

En somme, bien que ces évolutions représentent des avancées significatives vers la valorisation de la justice traditionnelle au Mali, leur impact concret nécessitera une mise en œuvre efficace et un suivi continu pour assurer une justice équilibrée, respectant la diversité culturelle du pays.





B. POLITIQUES ADMINISTRATIVES DE LA VALORISATION DE LA JUSTICE TRADITIONNELLE

a) L'avant-projet de loi fixant statut et attributions des autorités traditionnelles et des Cadis dans la distribution de la justice



En ce qui concerne la genèse et l'esprit de cet avant-projet de loi, la question de confier la distribution de la justice à des personnes qui, contrairement aux magistrats, ne sont ni formées ni familiarisées à la tâche, et qui ne sont astreints ni à l'éthique ni à la déontologie nécessaires dans l'exercice de ce métier souvent délicat, a suscité de nombreuses réticences et des doutes. Pour les professionnels du droit, ces inquiétudes étaient légitimes, car le domaine en question est celui des procédures, de tout un art, de savoirs et de méthodes de travail, et les Autorités et Légitimités traditionnelles ne sont a priori pas issues de ce milieu.

Cependant, ces préoccupations et ce scepticisme ont rapidement été dissipés une fois que les enjeux et surtout les avantages de cette initiative ont été clairement présentés, à savoir que :

- C'est une manière de s'aligner sur la réalité ;
- De désengorger le prétoire, d'alléger les juridictions ;
- De rapprocher la justice du justiciable ;

- De permettre à nos populations de se reconnaître dans certains domaines de la distribution de la justice ;
- Il ne s'agit pas d'ouvrir tout le champ du contentieux aux Autorités et Légitimités traditionnelles, mais de circonscrire leurs compétences dans des domaines bien précis qui correspondent à leurs compétences et connaissances qu'elles peuvent gérer localement ; les contentieux concernés n'ayant pas toujours besoin d'être portés devant le prétoire.
- Tout ceci sous le contrôle des magistrats professionnels.

Il s'agit donc clairement de mécanismes complémentaires de règlement des différends, aujourd'hui connus sous le nom de Méthodes Alternatives de Règlement des Litiges (MARL), pouvant être mis en œuvre par des citoyens bien formés à cet effet, sous la haute surveillance de l'autorité judiciaire, notamment au niveau local, le Procureur de la République.

Initialement revendiquée par l'une des parties à l'Accord d'Alger, à savoir la permission accordée aux Cadis (qui signifie juges en arabe) des régions du nord du pays de continuer à rendre la justice selon les canons islamiques, il a été jugé judicieux, par souci d'équité et pour éviter une justice à double vitesse, d'intégrer également d'autres autorités traditionnelles ayant des compétences similaires et partageant les mêmes valeurs sociales et éthiques, mais se trouvant dans d'autres parties du pays.

Ainsi, l'idée d'étendre la compétence des Cadis à d'autres autorités du pays, à savoir les Autorités et Légitimités traditionnelles, est à l'origine de cet avant-projet de loi. Cependant, il est important de noter que l'Accord d'Alger n'a été qu'un tremplin, et de toute façon, on aurait fini par explorer cette

voie, compte tenu des difficultés de la justice moderne dans la gestion de ce que l'on pourrait appeler le «contentieux domestique». Quant au contenu proprement dit de cet avant-projet de texte, il se compose de huit chapitres contenant 28 articles.

Le premier chapitre, qui traite des dispositions générales, met particulièrement l'accent sur la définition de l'Autorité traditionnelle, considérée comme toute personne investie par sa communauté en vertu de ses connaissances et/ou de son autorité morale, pour trancher ou servir de médiateur en matière civile et coutumière, en suivant les mécanismes traditionnels de règlement des litiges, sans préjudice du droit et du pouvoir régaliens de l'État. Il en va de même pour le Cadi, considéré comme tout érudit en droit musulman reconnu qui remplit des fonctions dans la distribution de la justice. Ces définitions larges dépassent le cadre administratif de la définition de l'Autorité traditionnelle, englobant des figures telles que le Chef de village ou de quartier, un Imam, voire une personnalité indépendante localement reconnue pour ses qualités de savoir et de savoir local.

Le deuxième chapitre précise les rôles et domaines de compétence de ces Autorités et Cadis. En ce qui concerne la compétence matérielle, il s'agit du règlement des différends civils, commerciaux, coutumiers et des réparations de dommages. Sur le plan territorial, la compétence s'étend à l'Autorité traditionnelle ou au Cadi du domicile d'une ou des deux parties, ainsi que celui du lieu des faits.

Le chapitre 3 détaille les modalités de saisine des Autorités traditionnelles et des Cadis, couvrant toutes les formalités pratiques de la distribution de la justice, de la réception de l'instance jusqu'à l'obtention de la décision, sa rédaction et son exécution.

Quant au chapitre 4, il aborde le mode de désignation et le fonctionnement opérationnel des Autorités traditionnelles et des Cadis. En substance, ces autorités sont nommées par arrêté du ministre chargé de la justice, placées sous l'autorité du Procureur de la République de leur ressort local, qui contrôle leurs actions et dresse un rapport trimestriel circonstancié. Cela les qualifie automatiquement en tant que personnel judiciaire. La fin de ce chapitre énonce un code d'éthique et de déontologie similaire à celui des magistrats professionnels. Il stipule que les Autorités traditionnelles et les Cadis doivent exercer leurs fonctions dans le strict respect des principes de neutralité, d'impartialité et d'égalité.

Ils sont tenus au secret professionnel, doivent respecter les droits de l'homme, en particulier ceux des femmes, des enfants, notamment des filles, et des personnes vivant avec un handicap, conformément aux engagements internationaux du Mali. De plus, leurs fonctions sont incompatibles avec l'exercice de toute activité politique ou publique. Ils exercent leurs fonctions indépendamment des pouvoirs législatif, exécutif, et judiciaire, mais sont soumis à l'autorité de la loi. Une formation leur est dispensée.

Le chapitre 5 aborde l'homologation, constituant le véritable lien entre les mécanismes traditionnels et coutumiers et la justice moderne. Ce chapitre prévoit le processus d'homologation des décisions des Autorités et Légitimités traditionnelles en spécifiant que l'accord intervenu entre les parties doit être consigné dans un procès-verbal ou protocole d'accord, signé par elles et l'Autorité concernée. Seules les parties à l'accord peuvent demander l'homologation. La partie la plus diligente saisit le juge compétent d'une requête accompagnée de l'original de l'accord signé par les parties. Le juge vérifie l'authenticité de l'accord en présence des parties ou de leurs représentants.

Il s'assure que l'accord ne viole pas la loi, ne perturbe pas l'ordre public et n'est pas contraire aux bonnes mœurs. Le juge homologue l'accord, avec le ministère public entendu. Le jugement d'homologation, rendu en premier et dernier ressort, confère ainsi l'autorité de la chose jugée à l'accord obtenu. Il ne peut être contesté par l'une des parties que devant la Cour Suprême, en cas de violation de la loi.

Le chapitre 6 de l'avant-projet de loi aborde la question de la prise en charge des Autorités Traditionnelles et des Cadis. Il stipule qu'ils perçoivent de l'État une indemnité dont le taux est fixé par Arrêté conjoint du Ministre de la Justice et du ministre des Finances. De plus, ils bénéficient des mesures de protection et d'assistance nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Le chapitre 7 traite des sanctions et de la cessation des fonctions des Autorités traditionnelles et des Cadis. Il détaille les différentes sanctions pouvant être infligées par l'autorité judiciaire compétente, notamment l'avertissement, la suspension, et la révocation. Le chapitre précise également les modalités d'application de ces sanctions et aborde les cas de démissions, de décès, d'absence, ou d'empêchement.

Quant au chapitre 8, il traite des dispositions finales. Il mentionne l'attribution de compétence aux juridictions civiles et prévoit la prise d'un décret en Conseil de Ministres pour définir les modalités d'application de la loi.

En résumé, bien qu'il s'agisse d'un avant-projet de loi en attente de discussions approfondies devant l'organe compétent, il représente une avancée significative dans la valorisation des mécanismes traditionnels et coutumiers de la justice au Mali, comme le souligne le Dr SALL, le second intervenant de cette thématique.

b) Autres mesures politiques et administratives



Les mesures politiques mises en place pour valoriser davantage le statut des légitimités traditionnelles au Mali sont détaillées comme suit :

i. Concept de légitimités traditionnelles

La lettre circulaire n°002372 MATD-SG du 25 Octobre 2022 constitue un jalon essentiel dans la reconnaissance et la définition des légitimités traditionnelles au Mali. Selon cette circulaire, les légitimités traditionnelles regroupent les chefs de village, de quartier, de fraction, les chefs coutumiers, et les chefs religieux.

Cette définition formelle constitue une étape cruciale dans la consolidation et la préservation du rôle de ces autorités au sein des communautés maliennes.

L'essence de cette reconnaissance institutionnelle réside dans le renforcement du statut des chefs traditionnels en tant que gardiens et transmetteurs des valeurs fondamentales qui structurent la vie culturelle, sociale, et religieuse des communautés locales. Ces figures emblématiques ne sont pas simplement des détenteurs de titres honorifiques, mais plutôt des acteurs clés jouissant d'une influence profonde sur le tissu social et culturel du pays.

La définition élargie des légitimités traditionnelles démontre la volonté politique de reconnaître la diversité des autorités au sein des communautés. En englobant les chefs de village, de quartier, de fraction, les chefs coutumiers, et les chefs religieux, la circulaire reconnaît la variété des rôles et des

responsabilités exercés par ces autorités, reflétant ainsi la richesse de la diversité culturelle malienne.

Cette reconnaissance va au-delà de la simple désignation formelle pour affirmer l'importance des légitimités traditionnelles dans la sauvegarde des fondements culturels, de la cohésion sociale, et du patrimoine religieux du Mali. Elle incarne une invitation à apprécier et à préserver ces autorités en tant que piliers essentiels du vivre-ensemble malien, tout en soulignant la nécessité de les intégrer de manière équilibrée dans les mécanismes décisionnels et les politiques nationales. Ainsi, le concept de légitimités traditionnelles s'érige comme un élément fondamental de la vision gouvernementale visant à harmoniser modernité et traditions pour un développement harmonieux du Mali.

ii. Journée des légitimités traditionnelles

Une initiative particulièrement significative dans le cadre de la valorisation des légitimités traditionnelles au Mali est l'institution de la Journée des légitimités traditionnelles, célébrée le 11 novembre de chaque année. Cette journée spéciale se veut une reconnaissance formelle du rôle inestimable joué par les chefs de village, de fraction, et de quartier, ainsi que par les chefs coutumiers et religieux, dans le tissu social et culturel du pays.

La célébration annuelle de cette journée dédiée aux légitimités traditionnelles revêt plusieurs dimensions. Tout d'abord, elle met en lumière le travail acharné et la contribution exceptionnelle de ces autorités à la préservation des traditions locales. Elle offre une tribune pour rendre hommage à ceux qui, par leur sagesse, leur dévouement, et leur engagement, contribuent de manière significative à la préservation et à la



transmission des valeurs culturelles et sociales. En soulignant la date du 11 novembre, cette journée commémorative s'inscrit dans une dimension symbolique propre à la culture malienne, renforçant ainsi le lien entre le passé et le présent. Elle constitue également une opportunité de sensibiliser la population à l'importance cruciale des légitimités traditionnelles dans le maintien de la cohésion sociale et du patrimoine culturel du Mali.

Par le biais de cérémonies, de manifestations culturelles, et d'événements spéciaux organisés à l'occasion de cette journée, les légitimités traditionnelles sont placées au centre de l'attention nationale. Cela permet non seulement de reconnaître publiquement leur rôle, mais aussi de favoriser un dialogue ouvert sur la manière dont ces autorités traditionnelles peuvent être pleinement intégrées dans les dynamiques contemporaines du pays.

En résumé, la Journée des légitimités traditionnelles représente un engagement concret en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des chefs de village, de fraction, et de quartier, ainsi que des chefs coutumiers et religieux, en tant que gardiens essentiels du patrimoine culturel du Mali. Elle offre une plateforme pour célébrer, réfléchir et renforcer le lien entre les générations, contribuant ainsi à forger un avenir harmonieux qui respecte et intègre les richesses de la tradition malienne.

iii. Remise d'insignes et d'attestations

Une démarche significative entreprise dans le cadre de la valorisation des légitimités traditionnelles au Mali réside dans la remise d'insignes et d'attestations aux chefs de village, fraction, et quartier. Cette reconnaissance officielle, matérialisée par des symboles honorifiques, vise à renforcer symboliquement

leur statut et à exprimer la gratitude institutionnelle envers leurs contributions essentielles au bien-être de la collectivité.

La remise d'insignes et d'attestations revêt une importance particulière, car elle transcende le domaine symbolique pour devenir une action concrète déployée par le gouvernement. Ces distinctions honorifiques sont bien plus que de simples ornements ; elles incarnent la reconnaissance officielle des services exceptionnels rendus par les chefs traditionnels. Ces symboles d'honneur traduisent l'appréciation sincère pour leur engagement dévoué envers la préservation des valeurs culturelles, sociales et religieuses qui constituent le tissu même de la société malienne.

En tant qu'insignes, ces éléments symboliques revêtent également une dimension identitaire et représentent l'autorité inhérente aux responsabilités assumées par ces figures traditionnelles. Leur remise contribue ainsi à renforcer la légitimité des chefs de village, fraction, et quartier, tout en soulignant l'importance de leur rôle dans le maintien de l'ordre social et du bien-être communautaire.

Cette mesure concrète témoigne de la volonté gouvernementale de placer les légitimités traditionnelles au cœur du processus de reconnaissance institutionnelle. Elle s'inscrit dans une dynamique où la valorisation des autorités traditionnelles n'est pas simplement un discours, mais une action tangible, visant à consolider les liens entre les structures étatiques et les autorités coutumières pour un Mali plus harmonieux et inclusif.



iv. Cadres de concertation

Une avancée significative dans le processus de valorisation des légitimités traditionnelles au Mali est l'instauration de cadres de concertation trimestriels au niveau de l'arrondissement et semestriels au niveau du cercle. Cette initiative pratique démontre l'engagement du gouvernement à favoriser le dialogue continu et la collaboration fructueuse entre les autorités traditionnelles et les représentants gouvernementaux.

Ces cadres de concertation constituent des plateformes régulières où les chefs de village, fraction, et quartier, ainsi que les chefs coutumiers et religieux, peuvent échanger directement avec les représentants de l'État. En facilitant ces rencontres, le gouvernement reconnaît la nécessité d'une communication ouverte et d'un partenariat dynamique entre les sphères traditionnelles et institutionnelles.

Les réunions trimestrielles au niveau de l'arrondissement et semestrielles au niveau du cercle offrent un espace propice à la discussion approfondie des préoccupations locales, des idées novatrices, et des initiatives en cours au sein des communautés. Cet échange constant permet une compréhension mutuelle des enjeux auxquels sont confrontées les légitimités traditionnelles et les autorités gouvernementales.

Un aspect essentiel de ces cadres de concertation est la possibilité pour les légitimités traditionnelles de jouer un rôle actif dans le processus décisionnel. Leur expertise locale et leur connaissance approfondie des réalités communautaires peuvent ainsi être intégrées dans l'élaboration de politiques et de programmes. Cette inclusion favorise une approche plus holistique et adaptée aux besoins spécifiques de chaque localité.

En consolidant ces espaces de dialogue, le Mali renforce la collaboration entre les deux sphères, contribuant ainsi à une gouvernance plus inclusive et à une valorisation effective des légitimités traditionnelles dans le pays. Ces cadres de concertation incarnent une démarche pragmatique pour concilier les mécanismes coutumiers et les structures étatiques, promouvant ainsi une cohabitation harmonieuse entre traditions et modernité.

Ces mesures politiques visent à renforcer la légitimité des autorités traditionnelles, à reconnaître leur rôle essentiel dans la préservation de l'identité culturelle du Mali, et à promouvoir une collaboration constructive entre les autorités traditionnelles et les organes gouvernementaux. En mettant en avant ces aspects, le gouvernement cherche à intégrer les légitimités traditionnelles de manière plus substantielle dans le paysage politique et social du Mali.

III. QU'EST-CE QU'ON VALORISE ET COMMENT ON VALORISE LA JUSTICE TRADITIONNELLE



A. QU'EST-CE QU'ON VALORISE DANS LA JUSTICE TRADITIONNELLE?

La justice traditionnelle au Mali met l'accent sur la valorisation de plusieurs aspects, centrés sur les acteurs et les mécanismes qui les caractérisent.

I. ACTEURS VALORISÉS

Les acteurs clés tels que les Cadis, imams, chefs de village, chefs coutumiers, et autres leaders communautaires investis par leur communauté sont au cœur de cette valorisation. Leur fonction de résolution des litiges est reconnue et renforcée, soulignant l'importance de leur rôle dans la cohésion sociale et la justice locale. Selon l'étude de la Conflict Research Unit (CRU) de l'Institut Clingendael décembre 2018, les Chefs traditionnels au Mali peuvent être généralement divisés en deux types :

administratif et coutumier. Les Chefs sont dits « traditionnels » dans la mesure où ils sont désignés selon les coutumes et les traditions de chaque village, fraction ou quartier. En milieu urbain, ces Chefs traditionnels et leurs

Conseillers sont désignés par quartier ; en milieu rural sédentaire par village et en milieu rural nomade par fraction⁴.

S'agissant des moyens d'acquisition du titre ou statut d'Autorité traditionnelle, selon le Rapport de la CRU de l'Institut Clingendael juillet 2017, l'âge moyen des leaders interrogés étant de 65 ans et ne disposant pas de suffisamment d'informations pour parvenir à des conclusions irréfutables concernant l'âge des leaders de la justice communautaire, mais ces observations sont conformes aux remarques faites au cours des entretiens selon lesquelles l'une des façons pour les leaders de la justice communautaire d'obtenir leur statut est leur qualité de membre le plus âgé de la communauté ; l'héritage ou l'élection représentant deux autres façons d'acquiescer ce titre⁵. De façon pratique, s'agissant particulièrement des Chefs de village, de fraction ou de quartier, leur désignation se fait selon les coutumes et traditions reconnues dans chaque localité.

Il est nommé par décision du représentant de l'État dans le Cercle ou le District de Bamako, sur proposition du Conseil de village, de fraction ou de quartier et après avis consultatif du Conseil communal et du représentant de l'État au niveau de la commune⁶. Ainsi, les Autorités et légitimités traditionnelles peuvent être désignées en tenant compte :

- Des critères de ressources : par exemple dans les régions du Sud et du Centre, l'on peut être le chef des terres, des eaux ou des pâturages.
- Des critères de connaissance : l'on peut être soit communicateur traditionnel ou griot ; soit guérisseur.
- Du critère religieux.

- Du critère de notabilité : l'on peut être de la famille fondatrice ; appartenir à la caste des métiers de grande renommée (forgerons, tisserands, cordonniers).

Que ce soit l'un ou l'autre, ces moyens ont tous un élément commun qui est le lien avec la localité et l'accumulation du savoir et savoir-faire local.

Pour tout dire, l'Autorité traditionnelle ou coutumière est le gardien de la tradition ou du « temple » ; le détenteur et conservateur de la connaissance et du patrimoine ancestral. C'est une institution qui tire sa légitimité, totale ou partielle, des valeurs tribales/éthiques/culturelles d'un groupe de personnes (où qu'elles se trouvent) qui les partagent⁷. Les us et coutumes d'une localité constituant son identité, l'on ne saurait être à sa tête en étant désigné Autorité ou légitimité traditionnelle sans une parfaite maîtrise de ceux-ci. Surtout, il faudra pouvoir les pérenniser, les promouvoir et les transmettre aux jeunes générations pour l'épanouissement et le plus grand bonheur de la communauté.

2. PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Afin d'assurer l'efficacité des acteurs impliqués, la prise en charge financière se profile comme une composante essentielle⁸ du soutien nécessaire. Cette prise en charge englobe l'allocation de ressources financières visant à garantir que ces leaders communautaires puissent exercer leurs fonctions de manière optimale, sans être entravés par des contraintes financières excessives.

La nécessité de cette prise en charge découle de la reconnaissance de l'importance cruciale du rôle joué par ces acteurs dans la promotion de la justice traditionnelle et le renforcement des mécanismes communautaires de résolution des conflits. En allouant des ressources financières adéquates, il est possible de créer

⁴« De perspectives locales aux stratégies nationales : une feuille de route pour la complémentarité entre la justice étatique et les mécanismes traditionnels de règlement des litiges au Mali », Etude de la CRU de l'Institut Clingendael pour la Section Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA, 22 décembre 2018. P. 7.

⁵« Sous le microscope : les systèmes de justice coutumiers dans le Nord du Mali », Rapport de la CRU de l'Institut Clingendael, juillet 2017, P.10

⁶Art. 8 Loi N°06-023 du 28 juin 2006 relative à la création et l'administration des villages, fractions et quartiers.

⁷Cheka C. 2008. « Traditional authority at the Crossroads of governance in Republican Cameroon ». Africa Development. 33 (2). 72.

⁸Chapitre V, article 17 de l'avant-projet de loi fixant statut et attributions des autorités traditionnelles et des Cadis dans la distribution de la justice

un environnement propice à leur engagement continu, à leur formation, et à la mise en œuvre effective des processus de médiation et de résolution des conflits.

Ces fonds peuvent être destinés à divers aspects de leur implication, notamment la formation continue, l'accès à des ressources matérielles nécessaires à leurs activités, et la reconnaissance de leurs efforts par le biais de compensations justes. La prise en charge financière n'est pas seulement une question de facilitation matérielle, mais également un moyen de reconnaître la valeur de leur travail et de les encourager à poursuivre leurs efforts pour le bien de la communauté.

L'absence de contraintes financières excessives permet à ces leaders communautaires de se consacrer pleinement à leurs responsabilités, renforçant ainsi leur impact positif sur la justice traditionnelle. En outre, cela contribue à créer une relation plus équilibrée entre les autorités traditionnelles et les structures formelles, favorisant une collaboration harmonieuse pour une justice plus inclusive et adaptée aux besoins spécifiques de chaque communauté.

3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La valorisation des justices extra-étatiques s'articule inévitablement autour du renforcement des capacités des acteurs engagés⁹. Des programmes de formation continue doivent être soigneusement élaborés pour cultiver et étendre leurs compétences en matière de résolution des litiges, en prenant en considération les évolutions juridiques et sociales.

Ces programmes doivent viser à doter les acteurs impliqués des connaissances nécessaires pour naviguer à travers les complexités des litiges, en intégrant les développements récents dans

le domaine juridique et en tenant compte des dynamiques sociales en constante évolution. Ils doivent offrir une plateforme permettant d'explorer de nouvelles approches, des méthodologies de résolution de conflits et des concepts juridiques émergents.

Le renforcement des capacités doit s'étendre au-delà de la simple acquisition de compétences techniques. Il doit englober également une compréhension approfondie des contextes culturels, sociaux et politiques dans lesquels ces acteurs opèrent. Cela garantira une approche plus holistique de la résolution des litiges, ancrée dans la réalité locale et adaptée aux besoins spécifiques de chaque communauté.

L'objectif ultime de ces initiatives de renforcement des capacités est de garantir que les acteurs des justices extra-étatiques sont bien équipés pour faire face aux défis contemporains et pour répondre de manière efficace aux besoins de leurs communautés respectives. En investissant dans le développement continu de leurs compétences, on favorise une justice plus robuste, équitable et en phase avec les exigences de la société.

4. APPUI À L'EXÉCUTION DES SOLUTIONS DU LITIGE

L'appui à l'exécution des solutions découlant des mécanismes extra-étatiques revêt une importance cruciale. Cela englobe la reconnaissance et la mise en œuvre concrète des décisions prises par ces autorités, renforçant ainsi la légitimité de leurs actions au sein de la communauté.

La première étape de cet appui consiste en la validation formelle des résolutions émanant des mécanismes extra-étatiques. Les décisions prises par ces autorités sont examinées avec sérieux et reconnues comme des

⁹«De perspectives locales aux stratégies nationales : une feuille de route pour la complémentarité entre la justice étatique et les mécanismes traditionnels de règlement des litiges au Mali», Etude de la CRU de l'Institut Clingendael pour la Section Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA, 22 décembre 2018. P. 26



solutions valables aux litiges en cours. Cette reconnaissance institutionnelle contribue à consolider la confiance des communautés dans ces mécanismes, renforçant ainsi leur autorité.

Une fois que les solutions ont été légitimement reconnues, l'étape suivante de l'appui à l'exécution consiste à garantir la mise en œuvre effective de ces décisions. Cela peut impliquer la collaboration avec les autorités locales, les institutions gouvernementales pertinentes et d'autres parties prenantes pour garantir que les résolutions sont respectées et appliquées.

L'objectif ultime de cet appui est de donner du poids aux décisions des mécanismes extra-étatiques, faisant en sorte qu'elles ne restent

pas simplement des recommandations, mais qu'elles se traduisent également par des actions tangibles. Cela contribue non seulement à résoudre les litiges spécifiques, mais renforce également la crédibilité et l'efficacité globale de ces mécanismes au sein de la communauté qu'ils servent.

5. VALORISATION DE LA TECHNIQUE DE RÉSOLUTION DU LITIGE

La valorisation des justices extra-étatiques repose sur le maintien et l'enrichissement des valeurs de l'État de droit au sein de leurs mécanismes. Cela implique une adaptation et une amélioration continues des pratiques traditionnelles de médiation, d'arbitrage et de conciliation pour les aligner sur les principes fondamentaux de la justice.

La première dimension de cette valorisation réside dans la préservation des valeurs fondamentales de l'équité, de la justice et de la légitimité au cœur des pratiques traditionnelles de résolution des litiges. Les mécanismes extra-étatiques sont encouragés à maintenir une approche équilibrée et impartiale, assurant ainsi que toutes les parties impliquées dans un litige sont traitées équitablement.

En parallèle, la valorisation de la technique de résolution du litige implique une adaptation constante aux évolutions juridiques, sociales et culturelles. Les mécanismes extra-étatiques sont appelés à intégrer les normes et les principes de l'État de droit dans leurs pratiques, garantissant ainsi une conformité aux standards juridiques nationaux et internationaux.

L'enrichissement de ces techniques englobe également l'intégration de méthodologies modernes de résolution des litiges. Cela peut inclure l'utilisation de technologies appropriées

pour faciliter les procédures, la documentation efficace des décisions prises, et la promotion de la transparence tout au long du processus.

En somme, la valorisation de la technique de résolution du litige vise à positionner les mécanismes extra-étatiques comme des partenaires complémentaires du système judiciaire formel, contribuant ainsi de manière significative à la consolidation de l'État de droit et à la satisfaction des besoins de justice au sein des communautés.

6. ARBITRAGE, MÉDIATION, ET CONCILIATION

Ces modes spécifiques de résolution des litiges sont valorisés en tant que mécanismes essentiels dans le cadre des justices extra-étatiques. L'arbitrage est perçu comme un processus juridictionnel pacifique basé sur la convention des parties. La médiation et la conciliation sont également mises en avant comme des approches permettant de proposer des solutions tout en respectant les choix des parties concernées.

L'arbitrage est considéré comme un outil crucial dans la résolution des litiges, offrant une alternative formelle et légale aux procédures judiciaires classiques. En mettant l'accent sur le respect des accords préalablement convenus entre les parties, l'arbitrage contribue à une résolution pacifique et équitable des conflits.

La médiation et la conciliation sont également promues en tant que mécanismes flexibles qui favorisent la collaboration et le dialogue. La médiation implique l'intervention d'un tiers neutre qui facilite la communication entre les parties en conflit, tandis que la conciliation consiste en une intervention plus active du tiers pour proposer des solutions acceptables par toutes les parties.

L'avantage de ces approches réside dans leur adaptabilité aux contextes locaux et aux spécificités culturelles. En mettant l'accent sur la prise en compte des choix et des préférences des parties impliquées, l'arbitrage, la médiation et la conciliation contribuent à la préservation des relations communautaires et à la promotion d'une justice plus participative.

La valorisation de l'arbitrage, de la médiation et de la conciliation dans le contexte des justices extra-étatiques renforce l'idée que la diversité des mécanismes de résolution des litiges est une richesse, offrant ainsi aux communautés une palette d'options pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière de justice.

7. QUALITÉS PERSONNELLES DU JUGE TRADITIONNEL

Les qualités personnelles du juge traditionnel sont identifiées comme des éléments fondamentaux de son efficacité symbolique au sein des mécanismes de justice extra-étatiques. Plusieurs qualités spécifiques sont particulièrement mises en avant pour garantir le bon fonctionnement de ces institutions traditionnelles. La compétence linguistique est essentielle, car le juge traditionnel doit être capable de communiquer efficacement dans les langues utilisées au sein de sa communauté. La maîtrise des dialectes locaux, souvent riches en nuances culturelles, est cruciale pour assurer une compréhension précise des litiges présentés.

La compétence figurative est une autre qualité clé, soulignant la capacité du juge à interpréter symboliquement les coutumes et les normes sociales. Cela implique une compréhension profonde des métaphores, des expressions symboliques et des rites locaux, renforçant ainsi la légitimité de ses décisions au sein de la communauté.



La capacité à intégrer les aspects symboliques de la coutume et du Coran est également soulignée. Dans de nombreuses sociétés où la justice traditionnelle est étroitement liée aux valeurs religieuses, le juge traditionnel doit démontrer une sensibilité particulière à la manière dont la justice s'aligne avec les principes énoncés dans le Coran, tout en respectant les traditions coutumières.

Ces qualités personnelles contribuent à créer une justice de la parole, où la crédibilité du juge repose sur sa capacité à exprimer des décisions éclairées et équitables. De plus, elles favorisent une connexion profonde entre le juge traditionnel et la communauté, renforçant ainsi la confiance et le respect envers ces figures de

l'autorité locale. En valorisant ces qualités, les mécanismes de justice traditionnelle cherchent à instaurer un système judiciaire qui répond non seulement aux normes légales, mais aussi aux attentes culturelles et symboliques de la société.

8. L'IMAGE DU JUGE TRADITIONNEL

L'image du juge traditionnel est expressément valorisée en raison de son efficacité symbolique au sein des mécanismes de justice extra-étatiques. En contraste avec le juge formel, le juge traditionnel incarne de manière plus intégrée la vie de la coutume et du Coran, renforçant ainsi son rôle central au sein de la communauté.

Contrairement au système judiciaire formel, où la séparation stricte des pouvoirs est souvent mise en avant, le juge traditionnel est perçu comme un individu dont les fonctions sont imbriquées dans la réalité locale. Cette confusion délibérée des pouvoirs et la fusion des rôles sont considérées comme des éléments essentiels pour une justice ancrée dans les valeurs coutumières et les préceptes du Coran.

L'image du juge traditionnel est ainsi forgée dans le creuset de la vie quotidienne de la communauté, où sa présence est souvent plus accessible et intimement liée aux réalités sociales. Cette proximité accrue avec les membres de la communauté renforce la crédibilité et l'acceptation du juge traditionnel en tant que représentant légitime de la justice locale.

La valorisation de l'image du juge traditionnel s'étend également à sa capacité à incarner les principes de la coutume et du Coran dans ses actions et décisions. Son rôle va au-delà de l'application rigide de la loi pour englober une interprétation souple et contextuelle des normes, adaptée aux spécificités de la vie communautaire.

En mettant en avant cette image du juge traditionnel, les mécanismes de justice traditionnelle cherchent à établir un lien plus fort entre la justice, la culture locale et la spiritualité,

contribuant ainsi à renforcer la légitimité et l'acceptation de leurs décisions au sein de la communauté.

B. COMMENT ON VALORISE LA JUSTICE TRADITIONNELLE?



La valorisation de la justice traditionnelle au Mali doit reposer sur une approche holistique qui embrasse la diversité culturelle, promeut l'inclusion, et exploite les avantages inhérents à la complémentarité des systèmes judiciaires. Cette démarche contribue à forger un système juridique plus équitable, accessible, et enraciné dans les valeurs profondes de la société malienne.

1. COMPLÉMENTARITÉ DES DEUX FORMES DE JUSTICE

La complémentarité entre la justice traditionnelle et la justice formelle constitue un élément fondamental d'un système juridique intégré et inclusif au Mali¹⁰. D'un côté, la justice traditionnelle, profondément enracinée dans les valeurs culturelles et sociales du pays, offre un environnement familier et accessible aux communautés locales. De l'autre, la justice formelle, établie sur des principes légaux et réglementaires, apporte une rigueur procédurale et une uniformité décisionnelle. La valorisation de la justice traditionnelle découle de la reconnaissance de la synergie entre ces deux approches, contribuant à la formation d'un système juridique harmonieux qui intègre les normes locales tout en respectant les standards internationaux.

1.1. Ancrage dans les Valeurs Culturelles et Sociales

La justice traditionnelle, enracinée dans les coutumes et les valeurs socioculturelles du Mali, représente un phare de compréhension pour les communautés locales. Elle se distingue par son approche contextuelle, tenant compte des nuances culturelles spécifiques à chaque groupe. Cet ancrage dans les traditions locales favorise une relation de confiance entre les citoyens et le système judiciaire, renforçant ainsi la légitimité des mécanismes traditionnels.

1.2. Principes Légaux et Réglementaires de la Justice Formelle

La justice formelle, quant à elle, repose sur des fondements légaux et réglementaires clairs. Elle offre une structure organisée, des procédures standardisées et une prise de décision conforme aux normes juridiques établies. Cette

rigueur procédurale contribue à l'équité et à la prévisibilité des résultats, assurant ainsi une justice impartiale et équitable.

1.3. Synergie Créatrice

La valorisation de la justice traditionnelle émane de la synergie créatrice entre ces deux formes de justice. Plutôt que de les percevoir comme des entités concurrentes, cette approche encourage leur collaboration. Les mécanismes traditionnels offrent une compréhension approfondie des dynamiques locales, complétant ainsi la rigueur procédurale de la justice formelle. En retour, la justice formelle apporte une structure et une cohérence nécessaires, créant ainsi un équilibre harmonieux.

1.4. Système Juridique Harmonieux

La valorisation de la justice traditionnelle contribue à la création d'un système juridique harmonieux qui intègre les forces des deux approches. Cette fusion permet de répondre aux besoins variés des citoyens, offrant une justice complète qui embrasse la diversité culturelle du Mali tout en restant conforme aux normes internationales. L'harmonie entre la justice traditionnelle et la justice formelle renforce la confiance du public dans le système judiciaire dans son ensemble.

2. INTÉGRATION HARMONIEUSE DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE GLOBAL

L'intégration de la justice traditionnelle dans le système judiciaire global du Mali représente une avancée majeure dans sa valorisation, visant à exploiter pleinement les atouts de chaque système pour offrir une justice inclusive et adaptée aux besoins des communautés. Cette démarche ambitieuse s'articule autour de plusieurs aspects, dont la participation d'assesseurs traditionnels aux procédures

¹⁰« De perspectives locales aux stratégies nationales : une feuille de route pour la complémentarité entre la justice étatique et les mécanismes traditionnels de règlement des litiges au Mali », Etude de la CRU de l'Institut Clingendael pour la Section Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA, 22 décembre 2018. P. 33.

judiciaires formelles, garantissant ainsi une représentation équilibrée des perspectives locales dans les décisions finales.

2.1. Participation d'Asseseurs Traditionnels

L'intégration se concrétise par la participation active d'assesseurs traditionnels aux procédures judiciaires formelles. Conformément à la Loi portant organisation judiciaire en République du Mali du 15 juillet 2011, la chambre civile des Tribunaux de Grande Instance (TGI) et des Tribunaux de Première Instance (TPI), lorsqu'elle siège en matière coutumière, est complétée par des assesseurs de la coutume des parties. Ces assesseurs, prêtant serment avant leur entrée en fonction, bénéficient d'une voix délibérative, assurant ainsi une représentation significative des traditions locales dans le processus décisionnel.

2.2. Représentation Équilibrée des Perspectives Locales

L'intégration vise à établir une représentation équilibrée des perspectives locales au sein du système judiciaire formel. Les assesseurs traditionnels apportent une connaissance approfondie des coutumes, des valeurs, et des spécificités culturelles, permettant ainsi d'enrichir la délibération judiciaire avec une compréhension contextuelle. Cette diversité de points de vue contribue à une prise de décision plus holistique, reflétant les réalités et les besoins variés des communautés maliennes.

2.3. Renforcement de la Légitimité du Système Judiciaire

L'intégration de la justice traditionnelle renforce la légitimité du système judiciaire dans son ensemble. En reconnaissant et en incorporant les mécanismes traditionnels, le système

judiciaire devient plus accessible et pertinent pour les citoyens. Cette légitimité accrue favorise la confiance du public dans les institutions judiciaires, contribuant à la stabilité et à l'efficacité du système.

2.4. Adaptation aux Besoins Communautaires

L'intégration facilite une justice adaptée aux besoins spécifiques des communautés. Les assesseurs traditionnels, en apportant leur expertise locale, contribuent à la résolution de litiges de manière plus alignée sur les attentes culturelles. Cela favorise une meilleure acceptation des décisions judiciaires et renforce la cohésion sociale au sein des communautés.

3. HOMOLOGATION JUDICIAIRE DES DÉCISIONS TRADITIONNELLES

Reconnaître formellement les décisions de la justice traditionnelle par le biais de l'homologation judiciaire constitue un acte majeur de valorisation, apportant des avantages substantiels au système judiciaire malien. Cette démarche stratégique confère une légitimité accrue aux solutions traditionnelles, les intégrant ainsi pleinement dans le corpus juridique national, et offre un moyen efficace de résoudre les litiges tout en préservant les traditions locales¹¹.

3.1. Légitimation des Solutions Traditionnelles

L'homologation judiciaire fonctionne comme un sceau d'approbation officiel, légitimant les décisions de la justice traditionnelle. En reconnaissant ces solutions dans le cadre du système judiciaire national, on confère à la justice traditionnelle une reconnaissance institutionnelle, renforçant ainsi sa crédibilité et son rôle au sein du paysage juridique.

¹¹Ibid. p. 40

3.2. Insertion dans le Corpus Juridique National

L'homologation judiciaire intègre les décisions traditionnelles dans le corpus juridique national, établissant ainsi un lien formel entre les mécanismes traditionnels et le système judiciaire formel. Cela favorise une cohérence et une uniformité dans l'application du droit, contribuant à la stabilité et à la prévisibilité du système judiciaire dans son ensemble.

3.3. Mécanisme de Résolution de Litiges Efficace

En reconnaissant les décisions traditionnelles par le biais de l'homologation, on offre aux justiciables un mécanisme de résolution de litiges efficace, aligné sur les traditions locales. Cette approche hybride permet de combiner la rigueur procédurale de la justice formelle avec la contextualisation et la compréhension culturelle de la justice traditionnelle, offrant ainsi une solution équilibrée et accessible.

3.4. Renforcement de la Confiance dans le Système Judiciaire

L'homologation judiciaire contribue au renforcement de la confiance des citoyens dans le système judiciaire. En offrant un sceau officiel aux décisions traditionnelles, on répond aux attentes des communautés locales, démontrant ainsi la capacité du système judiciaire à s'adapter et à respecter les valeurs culturelles tout en assurant l'équité et la justice.

3.5. Préservation des Traditions Locales

Cette démarche favorise la préservation des traditions locales tout en assurant une justice équitable. Les décisions homologuées respectent les spécificités culturelles et coutumières, contribuant ainsi à maintenir la diversité et la richesse du patrimoine juridique malien.



IV. EXPÉRIENCE DU RENEDEP ET ENGAGEMENT MILITANT POUR LA VALORISATION DE LA JUSTICE TRADITIONNELLE



A. CONTEXTE DU PROGRAMME JUST FUTURE : VALORISATION DE LA JUSTICE TRADITIONNELLE ET DES AUTORITÉS TRADITIONNELLES

Le Mali, depuis plus d'une décennie, fait face à une instabilité profonde, marquée par une crise multidimensionnelle et une impunité généralisée. Cette réalité a engendré d'importantes difficultés pour les communautés maliennes à accéder aux services de sécurité et de justice. L'insécurité se manifeste par la montée du banditisme, des conflits communautaires, une rébellion persistante dans le nord, la présence de divers groupes armés, le tout exacerbé par les changements climatiques et la compétition pour l'accès aux ressources naturelles.

Dans ce contexte complexe, la valorisation de la justice traditionnelle et des autorités traditionnelles apparaît comme une nécessité cruciale. Les mécanismes endogènes de résolution des conflits, bien que présents dans certaines régions, demeurent peu développés

ailleurs. Les populations locales, face à l'absence de services de l'État, soutiennent parfois des groupes de sécurité locaux pour assurer leur protection.

Malgré les réformes législatives en cours et les efforts de l'État, l'accès à la justice demeure limité, particulièrement dans les régions du centre et du nord. Les disparités géographiques, le manque de personnel judiciaire et les défis d'alphabétisation contribuent à cette limitation d'accès. La société civile, bien que présente, se trouve fragmentée et peu coordonnée, entravant son rôle dans la demande de responsabilité et le renforcement des mécanismes existants.

Face à ces défis complexes, le programme «**Alliance Just Future**», lancé par un consortium d'organisations, comprenant CORDAID, ASSN,

WANEP-MALI, SEARCH FOR COMMON GROUND et cinq partenaires locaux, notamment l'ONG APROFEM, ADD, CAD-Mali, RENEDEP et TRIJEUD-Mali, s'engage à améliorer l'accessibilité, la réactivité et la redevabilité des institutions de sécurité et de justice. Ce programme mobilise la société civile pour un plaidoyer en faveur de l'accélération et de la localisation de l'ODD 16+ au Mali. Le RENEDEP, en tant que point focal «Engagement Jeunesse», joue un rôle central dans le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à favoriser l'implication des jeunes dans ces initiatives.

Ainsi, dans le cadre du Programme Just Future, le RENEDEP contribue activement à la valorisation de la justice traditionnelle en promouvant des mécanismes de résolution des conflits ancrés dans les réalités culturelles maliennes. En renforçant la participation des jeunes et des communautés locales, le RENEDEP vise à créer un environnement propice à une justice inclusive et équitable, essentielle pour surmonter les défis persistants au Mali.



B. PRÉSENTATION DU RENEDEP

Fondé en 2008 par Madame Traoré Oumou Touré et d'autres défenseurs des droits humains, le Réseau National pour l'Éveil Démocratique et Patriotique (RENEDEP) se distingue par son engagement inébranlable en faveur de la valorisation de la justice traditionnelle et des autorités traditionnelles au Mali.

La genèse du RENEDEP découle d'une observation lucide : la sous-représentation persistante des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles du pays. Face à ce défi démocratique, le réseau s'est positionné comme un acteur clé pour remodeler ces dynamiques, mettant l'accent sur l'importance cruciale de la justice traditionnelle et des autorités traditionnelles dans ce processus.

Le RENEDEP repose sur deux piliers essentiels, les Amazones Démocrates (AD) représentant les femmes, et les Sofas Patriotes (SP) représentant les jeunes et les adolescents. Son objectif premier est d'améliorer la qualité de la gouvernance et de responsabiliser les citoyens maliens pour une participation effective à la vie publique, en mettant particulièrement l'accent sur la valorisation des mécanismes traditionnels de justice.

Le réseau vise à encourager la création de groupes de lobbying autonomes, rassemblant les individus et les structures concernés, pour prendre position sur des questions cruciales de développement et d'intérêt public. Cet engagement s'étend également à la promotion d'un leadership de qualité capable d'analyser et de proposer des solutions, favorisant ainsi une participation concertée et responsable des femmes et des jeunes à la vie publique.

En tant que membre actif de la société civile, le RENEDEP s'inscrit dans une vision de construction citoyenne et démocratique. Il reconnaît que la valorisation de la justice traditionnelle est un élément essentiel pour créer un équilibre dans le système judiciaire malien. Les actions du RENEDEP dans le cadre du programme Just Future démontrent un engagement concret en faveur de cette valorisation. Les activités mises en œuvre visent à renforcer les capacités des organisations de la société civile et des organisations communautaires de base, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice, la formation et la mise à jour des parajuristes, la sensibilisation à l'accès à la justice, et le plaidoyer pour l'opérationnalisation des juridictions, en mettant en avant la justice traditionnelle et les autorités traditionnelles.

Le RENEDEP, conscient de l'importance de préserver les identités culturelles du Mali, travaille activement à renforcer la participation des jeunes et des femmes dans la recherche de la paix et la consolidation de l'État de droit. En créant des Clubs Genre, Paix et Sécurité (Club GPS), le réseau offre un espace où les jeunes scolaires et universitaires peuvent contribuer de manière significative à ces enjeux cruciaux.

Dans cette démarche, le RENEDEP croit fermement qu'en valorisant la justice traditionnelle et en reconnaissant le rôle crucial des autorités traditionnelles, chaque citoyen malien peut contribuer à forger un avenir meilleur pour le pays.

C. ACTIVITÉS PHARES DU RENEDEP EN FAVEUR DE LA VALORISATION DE LA JUSTICE TRADITIONNELLE

La contribution du Réseau National pour l'Éveil Démocratique et Patriotique (RENEDEP) à la valorisation de la justice traditionnelle au Mali s'inscrit dans un engagement continu en faveur de l'évolution positive du système judiciaire. Les activités développées par le RENEDEP dans ce domaine sont nombreuses et diversifiées, visant à promouvoir la reconnaissance et l'intégration des mécanismes traditionnels dans le paysage juridique national.

Il est important de souligner que les activités présentées dans cette section ne constituent qu'un aperçu des actions entreprises par le RENEDEP en faveur de la justice traditionnelle. En effet, la nature dynamique de cette organisation implique une diversité constante d'initiatives et de projets qui évoluent en réponse aux besoins changeants des communautés et aux défis émergents.

Dès lors, la section suivante offre un regard approfondi sur certaines activités phares du RENEDEP, mettant en lumière ses efforts pour renforcer la valorisation de la justice traditionnelle au Mali. Ces exemples sélectionnés démontrent l'ampleur de l'engagement du RENEDEP dans la promotion de mécanismes de résolution des conflits enracinés dans la culture et les traditions maliennes.

i. Étude sur les institutions locales et coutumières de gestion des conflits dans la région de Gao

L'étude sur les institutions locales et coutumières de gestion des conflits dans la région de Gao (Mars 2022) constitue une initiative majeure visant à approfondir la compréhension des dynamiques sociales et des mécanismes de résolution des conflits spécifiques à cette région. En adoptant

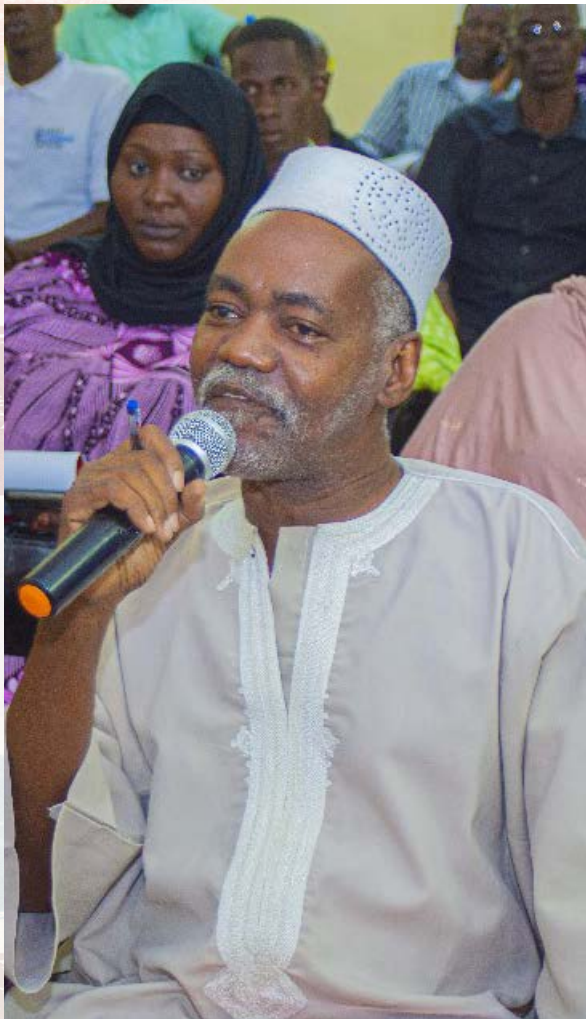
une approche analytique approfondie, l'étude cherche à élucider les intrications complexes des institutions locales et coutumières dans le paysage conflictuel, avec un accent particulier sur leur rôle crucial dans la gestion des conflits intra et intercommunautaires.

L'analyse s'engage à identifier les diverses configurations sociales qui composent majoritairement la population de la région de Gao. Elle va au-delà d'une simple énumération en examinant en profondeur les structures sociales, les normes culturelles et les liens communautaires qui influent sur la dynamique des conflits. Cette approche holistique permet de saisir la complexité des relations interpersonnelles et intercommunautaires, jetant ainsi les bases d'une évaluation exhaustive des mécanismes traditionnels de gestion des conflits. L'étude met en lumière le rôle central des institutions locales et coutumières dans la résolution des conflits. En identifiant ces acteurs clés, elle explore comment ces structures influent sur la prévention, la médiation et la résolution des conflits au sein des communautés locales. L'objectif est de dépasser une vision statique des mécanismes traditionnels en les replaçant dans un contexte dynamique, adapté aux réalités spécifiques de la région de Gao.

Une dimension temporelle est également intégrée à l'analyse, mettant en évidence les défis posés par les conflits historiques qui ont laissé des traces profondes au sein des communautés locales. De plus, l'étude explore les nouvelles dynamiques de conflit émergentes depuis 2012, en particulier les affrontements avec des groupes armés jihadistes. Cela permet de comprendre comment ces événements ont

redéfini les enjeux et les mécanismes de gestion des conflits, mettant à l'épreuve les structures traditionnelles préexistantes.

L'objectif ultime de cette étude était d'aller au-delà d'un simple constat des réalités locales en proposant des recommandations concrètes pour renforcer l'efficacité des mécanismes traditionnels de gestion des conflits. En fournissant une base factuelle solide, l'étude aspire à guider les décideurs, les praticiens et les acteurs de la société civile dans le développement de stratégies appropriées pour favoriser la paix, la stabilité et la résilience au sein de la région de Gao



ii. Atelier de réflexion sur les mécanismes de justice communautaire et leur place dans le mécanisme formel

L'Atelier de réflexion sur les mécanismes de justice communautaire et leur place dans le mécanisme formel, tenu en octobre 2021, a été une plateforme cruciale rassemblant des représentants éminents d'organisations de la société civile et d'organisations communautaires de base des cercles de Niafunké, Diré, et Tombouctou. L'objectif central de cet atelier était d'apporter un renforcement significatif des capacités des participants en matière de compréhension des mécanismes de justice, tant formels qu'informels.

La dynamique de l'atelier s'est axée sur la promotion d'une compréhension approfondie des deux systèmes de justice. Les participants ont eu l'opportunité d'explorer en détail les tenants et aboutissants des mécanismes de justice formels, régis par des lois et des procédures établies, ainsi que des mécanismes de justice communautaire, qui émergent souvent de manière organique au sein des communautés locales.

L'accent particulier a été mis sur la notion de complémentarité entre ces deux systèmes. Plutôt que de les considérer comme des entités concurrentes, l'atelier a encouragé une réflexion approfondie sur la manière dont les mécanismes de justice communautaire peuvent s'harmoniser avec le système judiciaire formel. Cette approche vise à tirer parti des forces de chaque système, favorisant ainsi une approche plus inclusive et holistique de la résolution des conflits.

Les discussions ont également abordé les défis potentiels liés à cette complémentarité, mettant en lumière les zones de convergence et de divergence entre les deux systèmes. En favorisant une discussion ouverte et collaborative, l'atelier a

jeté les bases d'une réflexion approfondie sur la manière dont ces mécanismes peuvent être mieux intégrés pour renforcer l'efficacité globale du système judiciaire.

Par le biais de sessions interactives, d'études de cas et de partages d'expérience, les participants ont acquis des connaissances pratiques et des perspectives enrichissantes. Cet atelier a ainsi contribué à élargir la vision des acteurs de la société civile et des organisations communautaires de base sur la place essentielle des mécanismes de justice communautaire dans le paysage judiciaire global, favorisant ainsi une approche collaborative et inclusive de la justice..

iii. Rapport de diagnostic sur les conditions de travail des acteurs de la justice à Tombouctou et Gao

Le Rapport de diagnostic sur les conditions de travail des acteurs de la justice à Tombouctou et Gao constitue une analyse approfondie des défis et des enjeux auxquels sont confrontés les acteurs de la justice dans ces régions spécifiques. Cette évaluation exhaustive vise à mettre en lumière les réalités complexes auxquelles sont confrontés les acteurs du système judiciaire, aussi bien dans le cadre de la justice étatique que de la justice traditionnelle, en mettant particulièrement l'accent sur l'institution du *cadi*.

Le diagnostic s'est concentré sur l'examen du climat social et politique dans lequel les acteurs de la justice exercent leurs missions. Les principales conclusions et observations de ce rapport fournissent un aperçu approfondi des obstacles à l'accès à la justice et de la nécessité d'améliorer la redevabilité des acteurs impliqués. Parmi les points saillants du rapport figurent les difficultés rencontrées par les acteurs de la justice, notamment les magistrats, les greffiers, les huissiers, les avocats, les assesseurs et

les experts judiciaires, dans l'exercice de leurs fonctions. L'analyse a porté sur les problèmes d'accès à la justice, qu'il s'agisse de barrières physiques ou de contraintes liées à la sécurité, ces dernières étant exacerbées dans le contexte de la crise sécuritaire persistante.

Une attention particulière a été accordée à la justice traditionnelle, représentée par l'institution du *cadi*. Le rapport met en lumière les défis spécifiques auxquels sont confrontés les *cadis*, les mécanismes de saisine de la justice traditionnelle, ainsi que les procédures associées. Cette approche comparative entre les deux systèmes de justice a permis de mieux comprendre les synergies et les tensions potentielles entre la justice étatique et la justice traditionnelle.

En somme, le rapport offre une analyse nuancée des conditions de travail des acteurs de la justice à Tombouctou et Gao. En identifiant les lacunes et les domaines de renforcement nécessaires, il constitue un outil essentiel pour orienter les interventions visant à améliorer l'efficacité globale du système judiciaire dans ces régions, tout en garantissant un accès équitable à la justice et en renforçant la confiance des citoyens dans ces institutions cruciales..

iv. Animation de causeries et d'émissions radio sur l'accès à la justice

Les Comités Locaux d'Orientation Juridique (CLOJ) ont joué un rôle actif et engagé en initiant des causeries débats et des émissions radio visant à sensibiliser les communautés sur l'accès à la justice. Ces interventions ont été conçues pour éduquer les citoyens sur le fonctionnement de la justice, promouvoir la nécessité de recourir à des mécanismes juridiques pour résoudre les conflits, et mettre en lumière les procédures et mécanismes associés à la justice informelle, en particulier celle du *cadi*.

Les causeries débats ont offert une plateforme interactive où les membres des CLOJ ont pu échanger avec la population locale. Ces sessions ont abordé diverses sous-thématiques liées à la justice, soulignant l'importance de choisir la voie légale pour résoudre les conflits plutôt que d'opter pour des méthodes informelles de règlement de comptes. La justice informelle, en particulier celle du *cadi*, a été expliquée en détail lors de ces échanges, mettant en avant son mécanisme de saisine et ses procédures spécifiques.



Les émissions radio ont constitué un moyen puissant pour atteindre un public plus large. Les CLOJ ont utilisé cet outil médiatique pour diffuser des informations sur le système judiciaire, souligner l'importance de l'accès à la justice, et éduquer la population sur les avantages de la justice formelle par rapport aux méthodes informelles. Les sessions radio ont également mis en évidence la justice informelle, offrant des explications claires sur la manière dont les individus pouvaient recourir à ces mécanismes alternatifs de résolution des conflits.

En favorisant la sensibilisation et l'éducation juridique au sein des communautés, ces causeries débats et émissions radio ont contribué à renforcer la compréhension des citoyens sur la nécessité de recourir à la justice et ont encouragé l'utilisation des mécanismes juridiques formels et informels. Ce travail de sensibilisation s'inscrit dans une démarche plus large visant à promouvoir une culture juridique et à renforcer la confiance dans le système judiciaire, tout en préservant la diversité des mécanismes traditionnels de résolution des litiges.

v. Rencontre d'échange avec les universitaires sur le processus d'adoption de la loi sur les mécanismes traditionnels de justice

La rencontre d'échange avec les universitaires sur le processus d'adoption de la loi sur les mécanismes traditionnels de justice a été une opportunité significative pour présenter l'avant-projet de loi portant sur le rôle et le statut des *cadis* et des autorités traditionnelles dans la distribution de la justice. Cette initiative visait à partager avec les universitaires les fondements et les objectifs de cet avant-projet de loi, en mettant en lumière la nécessité de reconnaître et de valoriser les mécanismes traditionnels dans le contexte spécifique du Mali.



Lors de cette rencontre, les discussions ont mis en exergue l'importance de répondre aux besoins exprimés par la population malienne, en particulier dans les zones qui ont été fortement impactées par la crise sécuritaire. Les universitaires ont été informés des circonstances particulières de ces zones, où l'absence de services judiciaires de l'État a créé un vide institutionnel, laissant les populations locales dépendantes des mécanismes traditionnels pour la résolution de leurs conflits.

L'avant-projet de loi a été présenté comme une réponse tangible à cette réalité, cherchant à instaurer un cadre juridique reconnaissant et soutenant les cadis et les autorités traditionnelles dans leur rôle de dispensateurs de justice. Les discussions ont également porté sur la manière dont cette reconnaissance pourrait contribuer à restaurer la confiance des citoyens dans le système judiciaire, en offrant une alternative accessible et adaptée à la réalité locale.

Cette rencontre d'échange a ainsi favorisé un dialogue constructif entre les acteurs universitaires et les promoteurs de la loi, permettant une compréhension mutuelle des enjeux et des aspirations liés à la valorisation des mécanismes traditionnels de justice. Elle a également jeté les bases d'une collaboration continue entre les universitaires et les promoteurs de la loi, visant à enrichir le débat public et à consolider les fondements d'une justice inclusive et équilibrée au Mali.

vi. Atelier de sensibilisation des universitaires et acteurs sociaux sur le processus d'adoption des textes de loi relatifs à la valorisation des mécanismes traditionnels de justice

L'atelier de sensibilisation des universitaires et acteurs sociaux sur le processus d'adoption des textes de loi relatifs à la valorisation des mécanismes traditionnels de justice, tenu en mai 2023, s'inscrit dans une démarche stratégique visant à informer et mobiliser ces acteurs clés sur les implications et les bénéfices de la reconnaissance formelle des mécanismes traditionnels de justice au Mali.

L'objectif principal de cet atelier était de sensibiliser les universitaires et les acteurs sociaux sur le processus en cours visant à élaborer et adopter des textes de loi spécifiques à la valorisation de la justice traditionnelle. En mettant en lumière les enjeux fondamentaux de cette démarche, les organisateurs ont cherché à favoriser une compréhension approfondie des bénéfices potentiels qu'une telle reconnaissance pourrait apporter à la société malienne dans son ensemble.

L'atelier a offert une plateforme d'échange et de discussion, permettant aux participants de poser des questions, d'exprimer leurs préoccupations et de partager leurs points de vue sur la

valorisation des mécanismes traditionnels de justice. Les présentations ont abordé les avantages liés à la préservation des identités culturelles, à l'accessibilité accrue à la justice, et à la construction d'un système juridique plus inclusif et équilibré.

En sensibilisant les universitaires et les acteurs sociaux, l'atelier visait également à mobiliser un soutien plus large en faveur de la valorisation de la justice traditionnelle. Les participants ont été encouragés à devenir des champions de cette cause au sein de leurs communautés respectives, contribuant ainsi à renforcer l'acceptation sociale et la légitimité de ces mécanismes.

En résumé, cet atelier de sensibilisation a constitué une étape cruciale dans le processus d'adoption des textes de loi relatifs à la valorisation des mécanismes traditionnels de justice, en créant une compréhension partagée et en mobilisant un appui informé au sein de la communauté universitaire et des acteurs sociaux.

vii. Rencontre de plaidoyer avec la Commission défense et sécurité du Conseil National de Transition

La rencontre de plaidoyer avec la Commission défense et sécurité du Conseil National de Transition (CNT), tenue en mai 2023, a constitué une étape stratégique dans les efforts visant à améliorer la situation sécuritaire dans la région de Gao. L'objectif central de cette initiative était de solliciter l'appui crucial de cette commission en mettant en avant le rôle significatif des mécanismes traditionnels dans la gestion des conflits locaux.

L'accent particulier a été mis sur la contribution essentielle des mécanismes traditionnels, notamment des autorités coutumières et des cadis, dans la préservation de la paix et de

la sécurité dans la région. Les membres de la délégation du RENEDEP ont cherché à renforcer la compréhension des membres de la Commission défense et sécurité sur la nécessité de collaborer étroitement avec ces institutions locales.

Les arguments avancés ont souligné que les mécanismes traditionnels, enracinés dans la culture locale et bénéficiant d'une légitimité historique, peuvent jouer un rôle crucial dans la résolution des conflits et la prévention de l'instabilité. En collaborant avec ces institutions, les autorités peuvent tirer parti de leur connaissance approfondie des dynamiques locales pour renforcer la sécurité de la région.

Les discussions lors de cette rencontre de plaidoyer ont également abordé la question de l'intégration harmonieuse des mécanismes traditionnels dans les efforts plus larges de consolidation de la paix et de la sécurité. Il a été mis en évidence que cette collaboration ne vise pas seulement à renforcer la stabilité immédiate, mais aussi à favoriser un environnement propice au développement durable et à la croissance économique.

En résumé, la rencontre de plaidoyer avec la Commission défense et sécurité du Conseil National de Transition a été un moyen stratégique de sensibiliser et d'obtenir le soutien nécessaire des autorités compétentes pour renforcer la collaboration avec les mécanismes traditionnels, contribuant ainsi à l'amélioration de la situation sécuritaire dans la région de Gao.

viii. Atelier de réflexion sur la valorisation de la justice traditionnelle au Mali

L'Atelier de réflexion sur la valorisation de la justice traditionnelle au Mali a été une initiative majeure rassemblant une trentaine d'organisations de la société civile. L'objectif central de cet atelier

était de contribuer activement à la promotion et à la valorisation de la justice traditionnelle dans le contexte malien.

Cet événement a offert une plateforme unique pour capitaliser les expériences variées des participants en matière de plaidoyer et de promotion de la justice traditionnelle. L'accent a été mis sur le partage de connaissances et d'expertises afin de renforcer les capacités collectives dans ce domaine crucial.

L'avant-projet de loi sur le rôle et le statut des cadis et des autorités traditionnelles a été au cœur des discussions. L'objectif était de favoriser l'appropriation de ce projet par les organisations participantes, en encourageant une compréhension approfondie de ses implications et de ses applications pratiques.

Un autre volet essentiel de cet atelier était la création d'une coalition engagée dans le processus de valorisation de la justice traditionnelle. La mise en place de cette coalition visait à renforcer la coordination et la synergie d'action entre les acteurs de la société civile impliqués dans la promotion de la justice traditionnelle.

Ultimement, l'Atelier de réflexion sur la valorisation de la justice traditionnelle au Mali a constitué une étape cruciale pour mobiliser et unir les efforts de la société civile en faveur de la reconnaissance et du renforcement des mécanismes traditionnels de justice dans le pays.

ix. Forum national sur la valorisation des mécanismes traditionnels et coutumiers de la justice au Mali

Le Forum national sur la valorisation des mécanismes traditionnels et coutumiers de la justice au Mali, tenu les 6 et 7 novembre 2023 au Mémorial Modibo Keita, a constitué un moment

clé dans la réflexion sur l'intégration des pratiques ancestrales dans un contexte d'évolution institutionnelle. Dans ce cadre dynamique, la problématique des mécanismes traditionnels et coutumiers de la justice a été examinée avec une volonté d'adapter ces traditions à une justice en constante modernisation.

Au cours de la dernière décennie, cette question cruciale a généré d'innombrables débats passionnés et réfléchis, impliquant des experts et des professionnels issus de divers horizons. Ces échanges se sont déroulés au sein de rencontres de qualité, interactives et très courues, visant à mieux appréhender et à ajuster les mécanismes traditionnels dans le contexte d'une justice en évolution.

Le Forum national, qui s'est déroulé au Mémorial Modibo Keita, avait pour objectif principal de répondre à la question complexe de la compréhension et de l'intégration des mécanismes traditionnels et coutumiers dans un environnement où la justice tend vers la modernité. Les participants ont activement contribué à cette réflexion en partageant leurs analyses, leurs expériences et en formulant des recommandations substantielles.

En rassemblant des acteurs gouvernementaux, des praticiens du droit, des chercheurs, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes, ce forum a créé un espace privilégié de partage et de dialogue constructif. Les échanges riches et variés ont jeté les bases d'une compréhension plus approfondie des enjeux liés à l'intégration des mécanismes traditionnels dans un système judiciaire en mutation. Ce faisant, le forum a contribué de manière significative aux plaidoyers en cours auprès des pouvoirs publics pour la valorisation de la justice traditionnelle au Mali.

V. PERSPECTIVES DE LA VALORISATION DE LA JUSTICE TRADITIONNELLE AU MALI



La valorisation de la justice traditionnelle au Mali ouvre la voie à une série de perspectives prometteuses, avec des contributions attendues, des impacts significatifs sur la sécurisation du pays, tout en faisant face à des défis importants qui nécessitent des recommandations spécifiques. Cette initiative aspire non seulement à renforcer le tissu social et la paix communautaire mais également à améliorer l'accès à la justice pour l'ensemble des citoyens maliens.

En reconnaissant et en intégrant les mécanismes traditionnels, elle cherche à créer un système judiciaire plus inclusif, accessible et en harmonie avec les besoins variés des communautés, tout en préservant l'identité culturelle du Mali. Ces perspectives offrent une opportunité unique de forger une justice qui reflète les réalités locales, contribuant ainsi à l'évolution positive du pays vers un avenir plus juste, équilibré et sécurisé.

A. CONTRIBUTIONS ATTENDUES

1. RENFORCEMENT DU TISSU SOCIAL

La valorisation de la justice traditionnelle s'inscrit comme un levier majeur pour le renforcement du tissu social au Mali. En favorisant des mécanismes de résolution des conflits enracinés dans les valeurs culturelles et coutumières des communautés maliennes, cette initiative aspire à créer un socle solide de cohésion sociale.

En reconnaissant les pratiques traditionnelles de médiation, d'arbitrage, et de conciliation, elle offre aux citoyens des mécanismes familiers, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et la confiance au sein des communautés. Cette contribution attendue vise à favoriser une approche de la justice qui ne soit pas seulement perçue comme un moyen de résoudre les conflits, mais aussi comme un instrument puissant de préservation et de renforcement des liens sociaux essentiels au vivre-ensemble harmonieux.

2. INCLUSION ET PARTICIPATION

La valorisation de la justice traditionnelle au Mali s'engage résolument vers une plus grande inclusion et participation des populations locales. En reconnaissant le rôle crucial des autorités traditionnelles et des mécanismes coutumiers dans la résolution des conflits, cette démarche vise à rétablir et renforcer la connexion entre les citoyens et les institutions. Elle ambitionne de créer un espace où les voix des communautés locales sont entendues et prises en compte dans les processus de prise de décision. Cette contribution attendue cherche à instaurer un climat de gouvernance plus inclusif, où les citoyens se sentent représentés et impliqués

dans la construction de l'avenir de leur société. En favorisant une participation citoyenne active, elle aspire à accroître la légitimité des institutions, renforçant ainsi la stabilité sociale et politique. En reconnaissant le rôle des autorités traditionnelles et des mécanismes coutumiers, cette démarche favorisera une plus grande inclusion des populations locales dans les processus de prise de décision, renforçant ainsi la légitimité des institutions et la participation citoyenne.

3. CONSOLIDATION DE LA PAIX

La valorisation de la justice traditionnelle au Mali jouera un rôle crucial dans la consolidation de la paix. En favorisant la résolution pacifique des conflits à l'échelle communautaire, cette initiative s'inscrit comme un complément essentiel aux efforts du système judiciaire formel.

En reconnaissant et intégrant les mécanismes traditionnels de résolution des litiges, elle offre une alternative précieuse pour prévenir et résoudre les tensions locales. En encourageant les communautés à trouver des solutions internes, adaptées à leurs réalités culturelles, elle contribue à établir des bases solides pour une paix durable. La consolidation de la paix, dans cette perspective, implique une collaboration harmonieuse entre les mécanismes traditionnels et formels, renforçant ainsi la stabilité et la cohésion sociale à l'échelle nationale. La valorisation de la justice traditionnelle contribuera à la consolidation de la paix en encourageant la résolution pacifique des conflits à l'échelle communautaire, complétant ainsi les efforts du système judiciaire formel.

4. PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE

L'intégration des pratiques traditionnelles dans le système judiciaire contribuera activement à la préservation de l'identité culturelle du Mali. En reconnaissant et valorisant les mécanismes de résolution des conflits ancrés dans les coutumes ancestrales, cette démarche renforce le lien entre la justice et les valeurs culturelles du pays. Elle garantit que les méthodes traditionnelles de justice continuent de jouer un rôle significatif dans la préservation de l'héritage culturel malien. Ce faisant, elle contribue à maintenir un équilibre entre le progrès institutionnel et la préservation des richesses culturelles, créant ainsi une base solide pour l'identité culturelle du Mali.

5. ACCROISSEMENT DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

La valorisation de la justice traditionnelle s'annonce comme une opportunité significative pour accroître l'accès à la justice pour l'ensemble des Maliens. En intégrant les mécanismes traditionnels dans le système judiciaire global, cette démarche vise à rendre la justice plus accessible aux communautés locales.

En reconnaissant les autorités traditionnelles et en favorisant la compréhension des méthodes coutumières, elle contribue à démocratiser l'accès à la justice.

Cette inclusion des pratiques traditionnelles offre des alternatives pertinentes, notamment pour les populations éloignées des centres urbains et pour ceux qui, en raison de diverses contraintes, ont du mal à accéder aux tribunaux formels. Ainsi, la valorisation de la justice traditionnelle représente un levier essentiel pour garantir une justice équitable et accessible à l'ensemble des Maliens, renforçant ainsi les fondements d'une société juste et équilibrée.



B. IMPACTS SUR LA SÉCURISATION DU MALI



I. RÉDUCTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES

La valorisation de la justice traditionnelle au Mali représente un levier fondamental dans la perspective de la réduction des conflits communautaires. Cette démarche proactive vise à prévenir, atténuer et résoudre les tensions à l'échelle locale par le biais de mécanismes de médiation et de résolution ancrés dans les spécificités culturelles et coutumières des différentes communautés.

La prévention des conflits constitue une dimension clé de cette approche en identifiant

les sources potentielles de différends au sein des communautés maliennes. En reconnaissant les particularités locales et en comprenant les dynamiques sociales, cette démarche anticipe les différends avant qu'ils n'escaladent, offrant ainsi une plateforme proactive de prévention des conflits.

La mise en place de mécanismes de médiation au niveau local est un autre aspect significatif, où les autorités traditionnelles, en tant que figures respectées au sein de la communauté, peuvent jouer un rôle central. Ces médiateurs locaux sont souvent mieux placés pour comprendre



les nuances culturelles et les préoccupations spécifiques, favorisant ainsi des solutions adaptées et acceptées par toutes les parties.

Une caractéristique essentielle de cette démarche est son adaptabilité aux réalités spécifiques de chaque communauté. En favorisant des approches flexibles, elle permet de concevoir des solutions de résolution des conflits qui respectent les normes culturelles, les traditions et les modes de vie propres à chaque groupe.

La valorisation de la justice traditionnelle contribue également au renforcement du dialogue interculturel en promouvant la médiation et la résolution des conflits à travers des mécanismes traditionnels. Elle crée des espaces où différentes perspectives peuvent être entendues et comprises, favorisant ainsi une communication constructive entre les différentes parties prenantes.

Cette démarche repose sur une approche inclusive impliquant activement la communauté

dans la résolution de ses propres conflits. En encourageant la participation directe des parties concernées, elle renforce le sentiment de responsabilité et d'appartenance, contribuant ainsi à des solutions plus durables.

Enfin, la valorisation de la justice traditionnelle vise à préserver la cohésion sociale au sein des communautés en favorisant des mécanismes de résolution des conflits basés sur les valeurs culturelles. Plutôt que de diviser, elle cherche à rétablir l'harmonie en permettant aux parties en conflit de maintenir des relations fonctionnelles au sein de leur environnement social.

2. MEILLEURE COLLABORATION DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ AVEC LES AUTORITÉS TRADITIONNELLES

La reconnaissance du rôle des autorités traditionnelles dans la sécurité par le biais de la valorisation de la justice traditionnelle crée un contexte propice à une collaboration plus étroite entre les forces de sécurité et les leaders communautaires. Cette dynamique renforce significativement les efforts de sécurisation du Mali en favorisant une approche inclusive et participative.

La valorisation de la justice traditionnelle offre une plateforme pour établir des mécanismes formels de coopération entre les forces de sécurité nationales et les autorités traditionnelles locales. En reconnaissant et en intégrant les connaissances locales, les traditions et les réseaux des leaders communautaires, cette démarche permet de maximiser l'efficacité des opérations de sécurité

La collaboration accrue entre les forces de sécurité et les autorités traditionnelles permet une meilleure compréhension des dynamiques locales et des défis spécifiques liés à la sécurité.

Les leaders traditionnels agissent comme des médiateurs essentiels, facilitant la communication entre les forces de sécurité et les communautés locales. Cette médiation favorise la création de liens de confiance, élément clé pour des opérations de sécurité réussies.

En favorisant cette collaboration, la valorisation de la justice traditionnelle contribue à aligner les actions de sécurité sur les réalités du terrain. Les autorités traditionnelles, en étant des interlocuteurs privilégiés, peuvent partager des informations cruciales avec les forces de sécurité, facilitant ainsi une réponse plus rapide et plus précise aux menaces potentielles.

La coopération renforcée entre les forces de sécurité et les autorités traditionnelles s'étend au-delà des aspects opérationnels. Elle englobe également la promotion d'une approche globale de sécurité qui intègre les dimensions sociales, culturelles et économiques. Les leaders communautaires deviennent des partenaires actifs dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de sécurité adaptées à leurs contextes spécifiques.

En conclusion, la valorisation de la justice traditionnelle émerge comme un catalyseur essentiel pour une meilleure collaboration entre les autorités traditionnelles et les forces de sécurité. Cette synergie renforce la sécurité du Mali en capitalisant sur les connaissances locales, en établissant des canaux de communication efficaces et en favorisant une approche globale et inclusive de la sécurité nationale.

3. PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

L'intégration des mécanismes traditionnels dans le contexte de la valorisation de la justice peut jouer un rôle déterminant dans la prévention de la radicalisation au Mali. Cette approche

se distingue par sa capacité à fournir des alternatives locales et culturellement ancrées aux jeunes vulnérables, tout en promouvant des valeurs de tolérance et de cohésion.

Les mécanismes traditionnels, en tant que composantes essentielles de la justice locale, sont souvent en contact direct avec les communautés. Leur intégration dans les initiatives de prévention de la radicalisation permet d'instaurer des canaux de communication efficaces avec les jeunes, en comprenant mieux leurs préoccupations et en répondant à leurs besoins spécifiques.

Les leaders traditionnels, en tant que figures respectées au sein des communautés, peuvent jouer un rôle de mentorat auprès des jeunes, les guidant vers des choix de vie positifs et les éloignant des influences radicales. Leur présence et leur engagement contribuent à renforcer le lien social et à créer des espaces sûrs pour la discussion et la résolution des conflits, éléments cruciaux dans la prévention de la radicalisation.

La valorisation de la justice traditionnelle offre également des opportunités de réhabilitation et de réintégration pour ceux qui ont été impliqués dans des activités radicales. En mettant l'accent sur la réconciliation communautaire et en intégrant des pratiques traditionnelles de réparation, elle favorise une approche plus inclusive et humaine dans le processus de déradicalisation.

En promouvant des valeurs de tolérance, de respect et de cohésion sociale, les mécanismes traditionnels contribuent à créer un environnement favorable à la prévention de la radicalisation. Ils renforcent les identités culturelles et religieuses locales, offrant ainsi des alternatives authentiques aux discours extrémistes.

C. DEFIS ET RECOMMANDATIONS

I. HARMONISATION JURIDIQUE

Le défi majeur auquel fait face la valorisation de la justice traditionnelle au Mali réside dans l'harmonisation efficace entre les structures traditionnelles et le système judiciaire formel.

Cette harmonisation est essentielle pour garantir une coexistence équilibrée et respectueuse des droits dans un pays où les pratiques coutumières ont une profonde enracinement dans la vie quotidienne.

■ RECOMMANDATIONS

Création de Mécanismes de Coordination : Il est impératif de mettre en place des mécanismes de coordination entre les autorités traditionnelles et le système judiciaire formel. Ces mécanismes peuvent servir de plateforme pour discuter des questions d'harmonisation, partager des informations et résoudre les éventuels conflits qui pourraient survenir. Une coordination efficace favorisera la complémentarité des deux systèmes sans compromettre l'équité et la justice.

Dialogue Permanent : Encourager un dialogue permanent entre les acteurs du système judiciaire formel et les leaders traditionnels est essentiel. Des forums réguliers de discussion peuvent faciliter la compréhension mutuelle, identifier les points de convergence et résoudre les divergences potentielles. Cela contribuera à établir des bases solides pour l'harmonisation.

Formation Juridique Commune : Mettre en place des programmes de formation juridique communs pour les acteurs des deux systèmes peut être une recommandation pertinente. Cela permettrait de créer une compréhension partagée des principes et des normes juridiques, favorisant ainsi une application plus cohérente des lois, qu'elles soient émanant du système judiciaire formel ou des mécanismes traditionnels.

Élaboration de Protocoles d'Harmonisation : La création de protocoles d'harmonisation spécifiques peut être envisagée. Ces protocoles détailleraient les domaines d'interaction entre les deux systèmes, définiraient les mécanismes de résolution des conflits potentiels, et énonceraient les principes fondamentaux qui guideront l'harmonisation.

En abordant ces recommandations, il est possible de surmonter le défi de l'harmonisation juridique et de créer un cadre où la justice traditionnelle et le système judiciaire formel peuvent coexister de manière complémentaire et bénéfique pour l'ensemble de la société malienne.

2. FORMATION CONTINUE

Compte tenu de la diversité des pratiques traditionnelles, il est impératif de renforcer les programmes de formation continue destinés aux

acteurs de la justice traditionnelle, en mettant un accent particulier sur les aspects juridiques et les droits de l'homme.

■ RECOMMANDATIONS

Adaptation aux Pratiques Locales : Les programmes de formation continue doivent être conçus de manière à s'adapter aux spécificités des pratiques traditionnelles locales. Ils devraient prendre en compte les différentes normes coutumières, les nuances culturelles et les variations régionales pour assurer une compréhension approfondie et respectueuse.

Focus Juridique et Droits de l'Homme : Une attention particulière doit être portée aux aspects juridiques, aux droits de l'homme et aux normes internationales. Cela garantira que les acteurs de la justice traditionnelle opèrent dans le cadre des principes fondamentaux de la justice universelle, évitant ainsi toute violation des droits humains.

Approche Interactive : Les programmes de formation continue devraient adopter une approche interactive, favorisant la participation active des acteurs. Des études de cas, des simulations et des échanges d'expériences peuvent enrichir la compréhension pratique des concepts juridiques et des droits de l'homme dans le contexte de la justice traditionnelle.

Intégration des Avancées Juridiques : Compte tenu de l'évolution constante du paysage juridique, les programmes de formation devraient intégrer les avancées juridiques contemporaines. Cela garantira que les acteurs de la justice traditionnelle restent informés des développements juridiques actuels, renforçant ainsi leur capacité à opérer dans un environnement juridique en évolution.

Collaboration avec des Experts : Pour assurer une formation de haute qualité, la collaboration avec des experts juridiques et des défenseurs des droits de l'homme peut être bénéfique. Ces collaborations peuvent apporter une expertise spécialisée et garantir la pertinence des programmes de formation continue.

En mettant en œuvre ces recommandations, les programmes de formation continue peuvent jouer un rôle essentiel dans le renforcement des compétences des acteurs de la justice traditionnelle, contribuant ainsi à une administration plus équitable et respectueuse des droits au Mali.

3. ÉQUITÉ DE GENRE

Dans le contexte de la justice traditionnelle, il est impératif de mettre en place des recommandations visant à assurer une

participation équitable des femmes dans les processus décisionnels, veillant ainsi à ce que leurs voix soient entendues et respectées.

RECOMMANDATIONS

Promotion de la Participation Active des Femmes : Les recommandations devraient encourager activement la participation des femmes dans les mécanismes de justice traditionnelle. Cela peut se faire en sensibilisant les communautés sur l'importance de l'inclusion des femmes dans les processus de prise de décision et en éliminant les obstacles culturels qui pourraient entraver leur participation.

Formation Sensible au Genre : La mise en place de programmes de formation sensible au genre est essentielle. Ces programmes devraient sensibiliser les acteurs de la justice traditionnelle sur les questions de genre, promouvoir la compréhension des droits des femmes et encourager une approche équitable dans le traitement des cas impliquant des femmes.

Création de Mécanismes de Soutien : Pour garantir une participation équitable, des mécanismes de soutien tels que des groupes de femmes leaders, des mentors ou des conseillers peuvent être mis en place. Ces mécanismes visent à créer un environnement favorable et à surmonter les éventuelles barrières qui pourraient empêcher la participation active des femmes.

Sensibilisation Communautaire : Les recommandations devraient inclure des initiatives de sensibilisation communautaire sur l'importance de l'équité de genre dans la justice traditionnelle. Cela peut contribuer à changer les perceptions culturelles et à créer un soutien au sein de la communauté pour une participation accrue des femmes.

Collecte de Données Sexospécifiques : Une recommandation clé devrait encourager la collecte de données sexospécifiques. Cela permettra de suivre et d'évaluer la participation des femmes dans les processus de justice traditionnelle, identifiant les domaines qui nécessitent des améliorations et mesurant l'impact des initiatives visant à promouvoir l'équité de genre.

En mettant en œuvre ces recommandations, il est possible de progresser vers une justice traditionnelle plus inclusive, où les perspectives et les expériences des femmes sont pleinement prises en compte dans les processus décisionnels.

4. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Dans le cadre de la valorisation de la justice traditionnelle, des recommandations pertinentes devraient être axées sur les campagnes de sensibilisation et de communication, jouant un

rôle crucial pour informer les communautés sur les changements, les avantages et les nouvelles pratiques associés à cette démarche.

■ RECOMMANDATIONS

Conception de Campagnes Accessibles : Il est recommandé de concevoir des campagnes de sensibilisation qui soient accessibles à tous les membres de la communauté, en utilisant des supports variés tels que des affiches, des dépliants, des médias sociaux, la radio locale, et d'autres canaux de communication adaptés au contexte local.

Mobilisation des Leaders Communautaires : Impliquer les leaders communautaires dans les campagnes de sensibilisation est essentiel. Leur rôle en tant que figures respectées au sein de la communauté peut renforcer l'impact des messages et favoriser une compréhension plus profonde des enjeux liés à la justice traditionnelle.

Adaptation Culturelle des Messages : Les recommandations devraient souligner l'importance d'adapter les messages de sensibilisation à la culture locale. Cela garantira que les concepts et les objectifs de la valorisation de la justice traditionnelle sont compris de manière contextuelle, évitant tout malentendu ou résistance potentielle.

Engagement des Médias Locaux : Encourager l'engagement des médias locaux dans la diffusion d'informations sur la valorisation de la justice traditionnelle est crucial. Les programmes radiophoniques, les émissions de télévision locales et d'autres médias peuvent servir de plates-formes efficaces pour atteindre un large public.

Réponse aux Préoccupations Communautaires : Les recommandations devraient inclure des mécanismes pour répondre aux préoccupations et aux questions émergentes au sein de la communauté. Des séances de questions-réponses, des forums ouverts et d'autres initiatives interactives peuvent faciliter la compréhension et la discussion des enjeux.

En intégrant ces recommandations, les campagnes de sensibilisation peuvent jouer un rôle clé dans la création d'une compréhension positive et participative au sein des communautés, favorisant ainsi l'acceptation et l'adoption des changements liés à la valorisation de la justice traditionnelle.

VI. CONCLUSION

La valorisation de la justice traditionnelle au Mali émerge comme un pilier essentiel pour renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'accès à une justice équitable et complémentaire, et contribuer à la consolidation de la paix dans le pays. Cette démarche ambitieuse s'inscrit dans une dynamique visant à intégrer harmonieusement les mécanismes traditionnels avec le système judiciaire formel, reconnaissant ainsi la richesse des pratiques coutumières et culturelles dans la résolution des conflits.

RÉCAPITULATION DES POINTS CLÉS

En revisitant les principales activités du RENEDEP visant la valorisation de la justice traditionnelle au Mali, il apparaît clairement que d'importants jalons ont été franchis. Les études approfondies sur les institutions locales, les ateliers de réflexion stimulants, les échanges avec des universitaires, et les plaidoyers auprès des instances nationales témoignent de l'ampleur des efforts déployés pour intégrer la justice traditionnelle dans le tissu juridique malien.

L'analyse des institutions locales a permis de décortiquer les mécanismes traditionnels de gestion des conflits, jetant ainsi une lumière cruciale sur leur rôle et leurs défis. Les ateliers de réflexion ont été des forums dynamiques où des représentants de la société civile, des universitaires et des acteurs communautaires ont partagé leurs perspectives, renforçant ainsi la compréhension collective.

Les rencontres avec des universitaires ont constitué une étape clé pour lier les fondements traditionnels aux développements juridiques modernes. Les discussions ont sans doute enrichi

la compréhension des mécanismes traditionnels et ont consolidé les bases d'une reconnaissance plus large de leur rôle dans la société malienne contemporaine.

Les plaidoyers devant les instances nationales ont donné une voix aux aspirations locales, soulignant la nécessité de reconnaître et de valoriser la justice traditionnelle. Ces efforts ont contribué à façonner le discours national sur la coexistence des systèmes juridiques.

CONTRIBUTIONS ATTENDUES

Les contributions attendues, qu'il s'agisse du renforcement du tissu social, de l'inclusion et de la participation, de la consolidation de la paix, ou de la préservation de l'identité culturelle, ouvrent la voie à un avenir où les systèmes juridiques coexistent de manière harmonieuse. Le renforcement du tissu social est ancré dans la reconnaissance des autorités et légitimités traditionnelles comme des agents de cohésion communautaire. L'inclusion et la participation promettent une gouvernance plus représentative et légitime.

La consolidation de la paix devient une réalité grâce à la contribution des mécanismes traditionnels à la résolution pacifique des conflits. La préservation de l'identité culturelle est assurée en intégrant les pratiques traditionnelles dans le système juridique global, créant ainsi un équilibre entre modernité et coutumes ancestrales.

En résumé, ces avancées dépeignent un paysage prometteur où la justice traditionnelle occupe une place centrale dans la construction d'un système juridique équilibré et adapté aux réalités culturelles du Mali.

APPEL À L'ACTION ET ENGAGEMENTS FUTURS

Alors que nous réfléchissons sur le chemin parcouru dans la valorisation de la justice traditionnelle au Mali, l'appel à l'action et les engagements futurs revêtent une importance cruciale. Maintenir l'élan actuel et poursuivre les efforts collaboratifs entre les autorités et légitimités traditionnelles, la société civile, les institutions étatiques et la population en général sont impératifs.

L'engagement continu dans des domaines tels que la formation continue, l'équité de genre, l'harmonisation juridique et la sensibilisation demeure essentiel. Cela exigera une collaboration étroite, une compréhension mutuelle et une

volonté collective de créer un système judiciaire inclusif et équilibré, respectant à la fois les normes formelles et les pratiques traditionnelles. En particulier, la formation continue permettra aux acteurs de la justice traditionnelle de s'adapter aux évolutions juridiques et sociales, renforçant ainsi leur efficacité. L'équité de genre, en garantissant la participation significative des femmes, contribuera à une justice plus représentative et équilibrée.

L'harmonisation juridique reste un défi majeur, mais la création de mécanismes de coordination, le dialogue permanent et des protocoles d'harmonisation spécifiques peuvent aider à surmonter cette difficulté.

La sensibilisation demeure un outil puissant pour informer les communautés sur les changements liés à la valorisation de la justice traditionnelle. Des campagnes continues garantiront une compréhension commune et une acceptation généralisée de ces évolutions.

En conclusion, la valorisation de la justice traditionnelle au Mali ouvre la voie à un système juridique plus juste, accessible et en phase avec la diversité culturelle du pays. C'est un appel à embrasser cette évolution avec détermination et à œuvrer ensemble pour un avenir où la justice, sous toutes ses formes, sert véritablement l'intérêt et le bien-être de la société malienne.



ANNEXES

DECLARATION DU FORUM
NATIONAL SUR LES MECANISMES
TRADITIONNELS ET COUTUMIERS DE
LA JUSTICE AU MALI

PRÉAMBULE :

Nous, participants au Forum National sur les Mécanismes Traditionnels et Coutumiers de la Justice au Mali, réunis dans un esprit de dialogue et de collaboration, reconnaissons l'importance cruciale des mécanismes traditionnels dans la préservation de l'ordre, de la justice et de la cohésion sociale au sein de nos communautés. Ce forum offre une plateforme unique pour discuter, débattre et partager des perspectives en vue de valoriser et renforcer ces mécanismes dans le respect des droits fondamentaux et des valeurs universelles.

DÉCLARATION

1. Affirmation des Valeurs Fondamentales :

Nous réitérons avec force notre engagement indéfectible envers les valeurs fondamentales de justice, d'égalité, de dignité humaine, et de respect des droits de l'homme. Nous sommes pleinement conscients que l'évolution des mécanismes traditionnels doit s'inscrire dans une parfaite harmonie avec ces principes fondamentaux. Cet engagement ferme traduit notre volonté collective de voir émerger des pratiques traditionnelles qui non seulement respectent, mais également renforcent ces valeurs essentielles, contribuant ainsi à la construction d'une société juste, équitable et respectueuse des droits et de la dignité de chaque individu.

2. Reconnaissance de l'Héritage Culturel :

Nous exprimons une reconnaissance profonde envers la richesse inestimable de notre patrimoine culturel et coutumier. Nous soulignons avec vigueur l'importance capitale de préserver et de promouvoir ces pratiques ancestrales qui, au fil du temps, ont démontré de manière éloquent leur efficacité avérée dans la résolution des conflits.

Ces traditions, ancrées dans notre histoire et façonnées par la sagesse collective de nos ancêtres, représentent un legs précieux qui contribue non seulement à la cohésion sociale mais aussi à la préservation de notre identité culturelle. La reconnaissance de cet héritage

constitue un pilier essentiel de notre démarche, témoignant de notre engagement à préserver et à valoriser ce qui fait la singularité et la force de notre culture.

3. Renforcement de la Coopération entre les Systèmes Juridiques :

Nous plaidons activement en faveur d'une coopération approfondie entre les mécanismes traditionnels et le système juridique moderne. Nous aspirons à créer un partenariat dynamique qui favorise une complémentarité harmonieuse et une synergie entre ces deux systèmes. L'objectif est de parvenir à une administration de la justice plus efficace, équitable et adaptée à la diversité de notre société.

Cette coopération repose sur la reconnaissance mutuelle des forces et des avantages inhérents à chaque système. Nous aspirons à une synergie où les mécanismes traditionnels, imprégnés de la sagesse héritée de nos ancêtres, peuvent apporter leur compréhension approfondie des normes culturelles et des dynamiques communautaires. En parallèle, le système juridique moderne apporte sa rigueur, ses garanties légales et son expertise technique.

Il est impératif de créer des espaces de dialogue structurés, favorisant l'échange d'idées et de meilleures pratiques entre les praticiens des deux systèmes. Cela contribuera à dépasser les malentendus potentiels et à établir des procédures qui intègrent les forces de chacun. En favorisant une coopération constructive,

nous œuvrons collectivement pour une justice inclusive, respectueuse de nos traditions et capable de répondre aux défis contemporains de notre société.

4. Participation Citoyenne :

Nous plaidons vigoureusement en faveur de la participation citoyenne active dans la préservation, le développement, et l'application des mécanismes traditionnels. Nous considérons que la justice, lorsqu'elle est façonnée par une participation inclusive, reflète de manière plus authentique les besoins et les aspirations de nos communautés diverses.

La participation citoyenne va au-delà de l'acceptation passive des décisions. Elle englobe un engagement dynamique des membres de la communauté dans les processus décisionnels et la mise en œuvre des mécanismes traditionnels. Nous appelons à la création de mécanismes transparents permettant aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations, d'apporter leurs perspectives et de contribuer activement à l'évolution des pratiques traditionnelles.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance de sensibiliser et d'éduquer les citoyens sur leurs droits et responsabilités au sein des mécanismes traditionnels. Cette éducation contribuera à renforcer la confiance dans ces mécanismes et à favoriser une participation informée et éclairée. En promouvant la participation citoyenne, nous aspirons à forger une justice qui transcende les barrières entre les autorités et les citoyens, reflétant ainsi la véritable volonté et diversité de nos communautés.

5. Formation et Sensibilisation :

Nous plaidons pour la conception et la mise en œuvre de programmes de formation et de sensibilisation, visant à renforcer les compétences des acteurs impliqués dans

les mécanismes traditionnels. Parallèlement, il est essentiel d'éduquer la population sur les nuances, les avantages, et les limites de ces pratiques ancestrales.

La formation des acteurs traditionnels, y compris les autorités coutumières et les cadis, doit être complète et axée sur les principes fondamentaux des droits de l'homme, de l'équité, et de l'efficacité juridique. Les modules de formation devraient aborder les aspects techniques de la médiation, du règlement des différends, et de la protection des droits individuels. En outre, la sensibilisation à l'importance de l'égalité des genres et des droits des minorités devrait être intégrée dans ces programmes pour garantir une justice équitable et inclusive.

D'un autre côté, la sensibilisation de la population revêt une importance cruciale. Les campagnes d'information doivent être conçues de manière à démystifier les mécanismes traditionnels, à clarifier leurs rôles et à informer sur les droits individuels. En éclairant la population sur les avantages de la résolution des conflits par le biais de ces mécanismes, tout en soulignant également leurs limites, nous visons à favoriser une confiance accrue et une compréhension profonde de la justice traditionnelle au sein de la communauté.

6. Protection des Droits Fondamentaux :

Nous soulignons avec insistance l'impératif d'intégrer des garanties appropriées visant à protéger de manière incontestable les droits fondamentaux des individus, en mettant un accent particulier sur les femmes, les filles et les personnes vivant avec un handicap au sein des mécanismes traditionnels. Cela s'inscrit dans notre engagement ferme envers une justice équitable, respectueuse des droits de l'homme et pleinement conforme aux normes internationales.

Il est essentiel de concevoir des mécanismes et des protocoles au sein des autorités traditionnelles et des cadis qui assurent la protection des droits individuels, la confidentialité des affaires, et l'équité des procédures. L'inclusion de représentants de la société civile, en particulier ceux défendant les droits des femmes les filles et les personnes vivant avec un handicap, peut contribuer à renforcer la transparence et à prévenir les éventuels abus.

Par ailleurs, la sensibilisation des acteurs traditionnels à la nécessité de protéger les droits fondamentaux, tout en respectant les valeurs culturelles, est cruciale. Les formations devraient mettre l'accent sur l'élimination des préjugés, la promotion de l'égalité des genres, et la protection des droits des enfants. En garantissant une protection robuste des droits fondamentaux, nous aspirons à instaurer une confiance accrue dans les mécanismes traditionnels et à promouvoir une justice qui respecte la dignité et les droits inhérents à chaque individu.

7. Reconnaissance Formelle :

Nous saluons les avancées significatives vers la reconnaissance formelle des mécanismes traditionnels dans la distribution de la justice, comme en témoigne l'inclusion de dispositions pertinentes dans la nouvelle constitution du Mali adoptée en juillet 2023, ainsi que dans l'avant-projet de loi en cours d'examen définissant les attributions des autorités traditionnelles et des Cadis. Nous encourageons fortement les autorités compétentes à consolider ces efforts, reconnaissant ainsi officiellement le rôle crucial et la légitimité des mécanismes traditionnels.

Cette reconnaissance renforcera l'harmonie sociale et contribuera au renforcement du tissu communautaire, alignant les pratiques traditionnelles avec les principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'équité.

Ces initiatives législatives démontrent une volonté politique de consolider les mécanismes traditionnels au sein du système judiciaire global. Nous exhortons vivement les autorités compétentes à persévérer dans cette voie, afin de consolider la reconnaissance officielle du rôle crucial et la légitimité des mécanismes traditionnels dans la résolution des conflits. Cette reconnaissance formelle contribue non seulement à renforcer l'harmonie sociale, mais également à consolider le tissu communautaire, en alignant les pratiques traditionnelles avec les principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'équité.

En encourageant une reconnaissance législative, nous œuvrons pour l'établissement d'une synergie entre les pratiques traditionnelles et les normes juridiques contemporaines, assurant ainsi une administration de la justice holistique, inclusive et respectueuse des droits de l'homme.

8. Sensibilisation et Formation des Professionnels du Droit :

Nous soulignons l'importance cruciale de la sensibilisation et de la formation des futurs professionnels du droit, notamment les magistrats et les avocats, sur le droit coutumier et traditionnel. Cette démarche éducative vise à créer une synergie entre les systèmes juridiques modernes et traditionnels, renforçant ainsi la compréhension mutuelle et la coopération entre ces deux sphères essentielles de l'administration de la justice. En investissant dans l'éducation et la sensibilisation des acteurs clés du système juridique moderne, nous jetons les bases d'une harmonie durable entre les traditions anciennes et les évolutions contemporaines. En unissant nos forces, nous aspirons à créer un environnement où les mécanismes traditionnels, enracinés dans la riche histoire culturelle du Mali, contribuent de manière significative à l'édification d'une société juste, inclusive et équilibrée. Cette démarche

collective est une étape cruciale vers un système de justice qui reflète véritablement les valeurs et les aspirations de notre nation.

9. Reddition des Comptes et Éthique des Légitimités Traditionnelles :

Nous reconnaissons l'impératif de mettre en place des mécanismes rigoureux de reddition des comptes pour les légitimités traditionnelles. Il est essentiel d'établir des normes éthiques et déontologiques claires, garantissant ainsi l'intégrité et la responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions. La transparence et la responsabilité renforcent la confiance des communautés dans les mécanismes traditionnels de justice. Nous encourageons la mise en place de sanctions efficaces en cas de violations de ces règles éthiques, soulignant l'importance d'un leadership exemplaire au sein des autorités traditionnelles. Cette approche contribuera à consolider la légitimité des mécanismes traditionnels et à maintenir leur crédibilité, favorisant ainsi une justice équitable, éthique et conforme aux normes internationales des droits de l'homme.

10. Évaluation et Réajustement :

Nous recommandons la mise en place de mécanismes d'évaluation régulière et de réajustement des mécanismes traditionnels, en tenant compte des évolutions sociales, pour garantir leur pertinence continue.

La dynamique des sociétés évolue constamment, et il est impératif que les mécanismes traditionnels s'adaptent pour répondre efficacement aux besoins changeants de nos communautés. Nous recommandons donc la création de mécanismes d'évaluation périodique, impliquant les parties prenantes, les légitimités traditionnelles et les membres de la société civile. Ces évaluations devraient être holistiques, prenant en compte l'efficacité des mécanismes traditionnels, leur

conformité aux normes contemporaines des droits de l'homme, et leur capacité à résoudre les conflits de manière équitable.

Parallèlement, le réajustement des pratiques devrait être envisagé en fonction des retours d'expérience et des évolutions sociales. Il est essentiel que ces mécanismes d'ajustement soient transparents, inclusifs et s'appuient sur des consultations publiques, garantissant ainsi une représentation équitable des diverses perspectives au sein de la société.

En plaçant l'évaluation et le réajustement au cœur de la gestion des mécanismes traditionnels, nous contribuons à une administration de la justice dynamique et adaptable, reflétant au mieux les besoins évolutifs de nos communautés.

En adoptant la présente déclaration, nous nous engageons à travailler collectivement pour valoriser et renforcer les mécanismes traditionnels de justice au Mali, les intégrant de manière respectueuse des droits de l'homme et favorisant ainsi une société juste, inclusive et équilibrée.

Cette déclaration n'est pas simplement un ensemble de principes, mais un appel à l'action concertée. Nous nous engageons à œuvrer de concert avec les autorités, les communautés, les légitimités traditionnelles et les organisations de la société civile pour concilier les pratiques traditionnelles avec les normes contemporaines des droits de l'homme.

En unissant nos forces, nous aspirons à créer un environnement où les mécanismes traditionnels et coutumiers de justice constituent un atout crucial vers un système de justice qui reflète véritablement les valeurs et les aspirations de notre nation.



REMERCIEMENTS



Web : www.renedep-mali.org | E-mail : renedep2008@yahoo.fr

